

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 93

# RAPPORT DE LA TRENTE- QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

21-22 mai, 2014





# **RAPPORT DE LA TRENTE- QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**San José, Costa Rica**

**21-22 mai, 2014**

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2014



Rapport de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA sous  
licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation  
Commerciale 4.0 International  
Basée sur une oeuvre qui se trouve sur le site [www.iica.int](http://www.iica.int)

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut: [http:// www.iica.int](http://www.iica.int)

Coordination éditoriale: Patricia Ross et Katia Núñez.  
Traducteur: Elizabeth Roure et Christine Archambault.  
Conception graphique: Carlos Umaña.  
Conception de la couverture: Carlos Umaña.  
Impression: Imprimerie de l'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture  
Rapport de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité  
exécutif / IICA – San José, C.R. : IICA, 2014.  
105 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels /  
IICA, ISSN 1018-7103; no. 93)

ISBN: 978-92-9248-533-7

Document également publié en anglais, en espagnol et en  
portugais

1. Coopération internationale 2. Organisations internationales 3.  
Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS  
E14

DEWEY  
338.181

San José, Costa Rica  
2014

# **TABLE DES MATIÈRES**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION</b> .....	7
Séance préparatoire .....	9
Première séance plénière .....	13
Deuxième séance plénière.....	25
Troisième séance plénière.....	33
Quatrième séance plénière .....	51
Séance de clôture.....	57
<b>RÉSOLUTIONS</b> .....	59
<b>SIGNATURE DU RAPPORT</b> .....	85
<b>ANNEXES</b> .....	89
Annexe 1: Ordre du jour.....	91
Annexe 2: Liste des Participants .....	93
Annexe 3: Personnel de la Réunion.....	101



# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**





**PROCÈS VERBAL DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION  
POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

La Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res. 579 (XXXIII-O/13) de cet organe de direction de l'Institut.

Les pays suivants sont membres du Comité exécutif 2014 : Barbade, Brésil, Canada, Chili, El Salvador, Grenade, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, Trinité et Tobago et Uruguay.

***SÉANCE PRÉPARATOIRE***

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 8 h 45 le 21 mai 2014, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'IICA, sous la présidence de Monsieur Luciano Vidal, Coordinateur des Conseillers du Sous-secrétaire à l'alimentation et à la compétitivité du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) du Mexique, pays qui présidait la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif.

0.1.2 Sont présents les représentants des États membres qui font partie du Comité exécutif 2014, à l'exception du Salvador et du Pérou, pour des raisons de force majeure.

## 0.2 Accords

### 0.2.1 Élection du Président et du Rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Monsieur Roland Bhola, Ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade, au poste de président de la réunion.

0.2.1.2 Aussitôt après, le nom de Madame María de Lourdes Cruz, Directrice des Relations internationales du SAGARPA du Mexique, proposé pour le poste de rapporteur, est adopté à l'unanimité.

0.2.1.3 Le Bureau est ainsi constitué :

Président :	Roland Bhola
Rapporteur :	María de Lourdes Cruz
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Víctor M. Villalobos

### 0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 Monsieur Roland Bhola assume la présidence et saisit les représentants du projet de programme de travail de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, inclus dans le document IICA/CE/Doc. 622 (14). Le représentant du Canada propose d'inscrire aux "questions diverses", une mise à jour de la situation du cas de la Colombie. Le projet de programme de travail est adopté avec la modification demandée.

0.2.2.2 Les représentants des États membres sont informés que, dans leurs dossiers, ont été placés les documents de travail ainsi que les documents d'information de la réunion, qui leur avaient été communiqués, dans les versions anglaise et espagnole, sous forme électronique, le 21 avril 2014, grâce au Système d'information du Comité exécutif.

### 0.2.3 Commissions de travail

0.2.3.1 Il est convenu de ne pas créer de commissions de travail et de traiter tous les thèmes en plénière.

0.2.4 Durée de la réunion

0.2.4.1 La plénière convient de clore les travaux de cette réunion le jeudi 22 mai 2014 à 15h 45.

0.2.5 Date et heure limites pour la présentation des propositions

0.2.5.1 La date limite fixée pour la présentation de nouveaux projets de résolution est le mercredi 21 mai à 16 h 30.

0.2.6 Droit de vote des pays

0.2.6.1 Le Directeur général demande l'avis du Conseiller juridique de l'IICA au sujet de la portée et de l'application des normes sur le droit de vote pendant les réunions du Comité exécutif, en vertu des dispositions de son Règlement intérieur et des autres dispositions pertinentes.

0.2.6.2 Le Conseiller juridique explique les dispositions du Chapitre IV du Règlement intérieur du Comité exécutif sur le droit de vote au cours de ses réunions. Il ratifie ensuite que toutes les délégations présentes des États membres, qui font partie du Comité exécutif, peuvent participer de plein droit à cette réunion.

0.3 Clôture de la séance

0.3.1 La séance préparatoire de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 9 h 15 le 21 mai 2014.



## *PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE*

### 1.1 *Ouverture*

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est ouverte le 21 mai 2014 à 9 h 25, sous la présidence de Monsieur Roland Bhola, Ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade.

### 1.2 *Message du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica*

1.2.1 Monsieur Luis Felipe Arauz, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, souhaite une cordiale bienvenue aux représentants des États membres du Comité exécutif et exprime son souhait de voir atteints tous les objectifs de la réunion. Il indique qu'aujourd'hui, l'agriculture se trouve à une croisée de chemins, puisqu'une partie des ressources dont elle a besoin dépend du pétrole, dont le prix ne cesse d'augmenter.

1.2.2 Il mentionne plusieurs défis en relation les uns avec les autres que l'agriculture doit relever, dont la productivité, la compétitivité, la durabilité environnementale, l'atténuation des changements climatiques, l'inclusion, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la concurrence avec d'autres activités pour les ressources hydriques.

1.2.3 Il souligne qu'en matière de systèmes agricoles et de services offerts à l'agriculture, il est nécessaire de travailler à l'innovation et à la recherche, car cela permettra de réduire les émissions dans l'agriculture et dans la production d'intrants, d'améliorer les revenus et le niveau de vie des producteurs et, d'une manière générale, de relever efficacement tous les défis de l'agriculture.

### 1.3 *Message de bienvenue du Directeur général de l'IICA*

1.3.1 Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le Directeur général fait part de sa conviction de l'énorme potentiel de l'agriculture pour accélérer

le développement et améliorer le bien-être dans les Amériques. Selon lui, si les institutions veulent continuer d'être utiles, elles doivent évoluer de façon continue afin de répondre à un environnement changeant.

- 1.3.2 Il précise que les principaux objectifs de cette réunion du Comité exécutif sont, d'abord, de fournir à l'Institut des orientations claires afin qu'il relève les défis de l'agriculture continentale et ensuite, d'aller vers la consolidation des capacités techniques et financières de l'IICA. Il indique que pour tirer le maximum du potentiel de l'agriculture continentale, il faut que tous les pays, ensemble et séparément, apportent de grandes modifications à leurs secteurs agricoles ; et pour ce faire, l'Institut est un allié de tout premier ordre.
- 1.3.3 Il poursuit sur les défis actuels mentionnés au Plan stratégique 2010-2020 de l'IICA et les quatre grands objectifs proposés. L'Institut, déclare-t-il, se doit d'offrir une coopération technique de qualité, de gérer ses ressources de manière efficiente et de produire des résultats avec efficacité. Il précise, de même, qu'en vertu de la Convention de l'IICA, c'est aux pays membres qu'il revient de lui offrir les moyens nécessaires afin qu'il remplisse les mandats qui lui sont confiés. La Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), tenue en Argentine, témoigne des progrès accomplis dans cette direction. Le Brésil et le Mexique se sont même proposé d'apporter une plus grande contribution en ressources financières, ajoute-t-il en encourageant les autres États membres à se joindre à cette initiative.
- 1.3.4 Enfin, il invite les participants à débattre ouvertement la proposition du Plan à moyen terme pour la période 2014-2018, puisque celui-ci doit refléter les besoins et les priorités de tous les pays membres ; c'est pourquoi il encourage leurs représentants à prendre les mesures qui feront de l'IICA l'institution forte et solide dont nous avons tous besoin.
- 1.4 *Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018*
  - 1.4.1 Le président demande au Directeur général d'exposer les principaux éléments de la proposition de Plan à moyen terme (PMT) de l'Institut pour la période 2014-2018.
  - 1.4.2 Le Directeur général explique que les organismes de coopération technique, comme l'IICA, doivent adopter une série de principes qui leur permettent

d'offrir leur coopération de manière efficiente et efficace. L'efficience étant mesurée en termes du bon usage fait des ressources que les pays assignent et l'efficacité en termes de résultats fournis, susceptibles d'être vérifiés par les pays. Il justifie l'évolution proposée du modèle de coopération de l'Institut par la nécessité de consolider sa capacité technique et financière en vue de relever, de manière efficiente et efficace les défis présents et futurs.

- 1.4.3 Il explique que les problèmes de l'agriculture sont complexes et qu'ils ne se présentent pas de façon isolée ; c'est pourquoi leur solution exige des réponses intégrales et articulées à l'échelon continental, plurinationnel et national. Il souligne que le PMT 2014-2018 tente de concentrer et de mieux utiliser les capacités de l'IICA autour des thèmes de coopération. À cet effet, affirme-t-il, la proposition du PMT vise à atteindre une plus grande intégration et plus de synergie des ressources techniques ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources financières. Le PMT va vers une consolidation de la "gestion orientée vers l'obtention de résultats".
- 1.4.4 Puis il précise que, dans ce cadre, les "contributions" de l'IICA sont importantes, qu'elles viennent compléter les efforts des États membres en vue d'atteindre les quatre objectifs stratégiques inscrits au Plan stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020. Il explique la relation qui existe entre les "contributions" de l'IICA, d'autres acteurs et les États membres eux-mêmes et les "transformations" que visent à apporter ces contributions.
- 1.4.5 Il indique que l'Institut continuera d'appuyer l'innovation dans l'agriculture, la modernisation des services de santé végétale et animale, la dynamisation des marchés agricoles et du secteur agroalimentaire des petits et moyens producteurs et leurs liens avec les chaînes de valeur. Il souligne la nécessité de favoriser une agriculture durable et capable de s'adapter aux changements climatiques et qui dispose d'outils modernes de gestion des risques, ainsi que de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol. Il affirme que toutes ces actions contribuent à améliorer la sécurité alimentaire. Il parle ensuite de "l'accent mis sur les questions institutionnelles", qui seront les thèmes que l'IICA abordera dans toutes ses activités : innovation, gestion intégrale de l'eau, agriculture familiale et inclusion des femmes et des jeunes.
- 1.4.6 Le Directeur général explique ensuite l'élément clé du nouveau modèle de coopération : les projets phares, pour lesquels les ressources, les fonctions



et les instruments de l'IICA sont intégrés afin d'aborder les grands défis de l'agriculture, de manière intersectorielle et dans différents domaines, selon un schéma de projets à moyen terme, capables de fournir des résultats de manière efficace et efficiente. Il mentionne la formulation des projets phares suivants : "Compétitivité des chaînes agricoles", "Inclusion dans l'agriculture et les territoires ruraux", "Résilience et gestion des risques dans l'agriculture" et "Productivité et durabilité de l'agriculture familiale". Il explique que ces projets concorderont avec la "gestion fondée sur les résultats" et qu'ils seront assortis d'un système d'indicateurs permettant de mesurer et d'évaluer les progrès. Il ajoute qu'en vue de garantir la souplesse de réaction de l'IICA, ce dernier disposera d'instruments tels que les interventions rapides, le Fonds de coopération technique et les projets financés à l'aide de ressources externes.

1.4.7 Il termine en précisant que l'Institut est prêt à servir de véhicule pour les initiatives visant à renforcer la coopération technique, et il présente un rapport sur les succès du programme des bourses financé par le gouvernement des États-Unis du Mexique qui a bénéficié à 99 étudiants en 2013 et qui, pour cette année 2014, compte 51 nouveaux candidats acceptés dans des institutions d'enseignement supérieur du pays.

#### 1.5 *Exposé du Directeur de gestion et d'intégration régionale*

1.5.1 Le Directeur de gestion et d'intégration régionale de l'IICA ajoute que, pour compléter le cadre de l'introduction et les grandes lignes proposées par le Directeur général, il va détailler les principaux éléments de la proposition du PMT 2014-2018. Il fait référence à la mission et à la vision de l'Institut et énumère les cadres de référence sur lesquels a été fondée l'élaboration de ce PMT : le Plan stratégique 2010-2020 et les résolutions adoptées par le Conseil au cours de ses réunions ordinaires de 2011 et 2013, pendant lesquelles de nouveaux mandats, relatifs à l'innovation et à la gestion intégrale des ressources hydriques, ont été confiés à l'Institut.

1.5.2 Il explique ensuite que les approches du PMT 2014-2018 sont orientées vers : i) la promotion d'une organisation fondée sur les résultats, dans un contexte de restrictions financières et de nouveaux défis et paradigmes dans le domaine de la coopération technique sur le continent, ii) la consolidation du concept d'"un seul IICA", iii) la réorganisation des capacités techniques autour de projets institutionnels intersectoriels et concernant plusieurs domaines, iv) l'amélioration

de projets institutionnels, grâce à des ressources externes venant compléter les onze contributions prévues par l'IICA ainsi que les transformations attendues dans les pays, v) l'affectation de ressources humaines et financières aux projets programmés et vi) le renforcement d'un modèle de coopération technique fondé sur le concept de la responsabilité partagée entre les États membres et l'Institut.

- 1.5.3 Il explique ensuite les trois niveaux de la chaîne des résultats sur laquelle est fondé le PMT 2014-2018 : i) les transformations, à savoir les changements fondamentaux qui se produisent dans les pays et qui sont obtenus grâce au soutien de différents acteurs, dont l'IICA ; ii) les contributions, c'est-à-dire les résultats attribuables au travail de l'Institut qui, en liaison avec la participation d'autres acteurs, mènent au succès des transformations ; et iii) les produits ou services, qui sont les résultats qui prouvent la contribution de l'Institut, le fruit de la culmination d'une série d'activités dans les différents domaines : continental, régional, plurinational et national.
- 1.5.4 Il termine en indiquant les instruments d'action dont disposera l'Institut pour parvenir à ses onze contributions : i) les projets phares, la colonne vertébrale de l'offre de coopération technique ; ii) les projets avec des ressources externes, conçus ou mis en œuvre afin de compléter l'action de l'IICA, iii) les actions d'intervention rapide, axées sur la réponse à des demandes ponctuelles d'un pays devant un problème émergent, et iv) les initiatives de préinvestissement financées par le Fonds de coopération technique (FonCT), un mécanisme de l'Institut qui permet de faire appel à des ressources externes. Tous ces instruments, ajoute-t-il, font partie des stratégies de l'IICA dans les pays où sont reflétées, de manière opérationnelle et concrète, les priorités de l'Institut.

## 1.6 Commentaires des représentants des États membres

- 1.6.1 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique reconnaît les efforts déployés par l'administration dans l'élaboration de la proposition du PMT 2014-2018. Il ajoute que, malgré les difficultés auxquelles se heurtent les pays pour augmenter leur quote-part, ils maintiennent leur soutien économique et leur reconnaissance pour le travail réalisé par l'Institut, ce dont témoigne l'exécution de projets financés à l'aide de ressources externes et gérés conjointement par les États membres et l'IICA, et dont le financement atteint les 200 millions USD. Il exprime sa préoccupation quant à la viabilité financière de l'Institut pour répondre à toutes les demandes liées à l'agriculture dans différents

domaines, comme la gestion de l'eau, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. Il indique que son pays est prêt à œuvrer en étroite collaboration avec l'IICA afin de trouver des alternatives de financement qui lui permettent d'atteindre ses objectifs et de surmonter les cycles de difficultés financières.

- 1.6.2 Le représentant du Mexique se félicite du renforcement de la capacité technique de l'Institut. Il exprime sa satisfaction devant la proposition du PMT 2014-2018 et il souligne qu'il est nécessaire que ce plan relève efficacement les quatre défis qui demandent une attention urgente et qui sont inscrits dans les quatre objectifs stratégiques de l'IICA. Enfin, il propose d'aider l'Institut à rechercher des solutions alternatives afin de renforcer sa capacité financière conformément à la proposition du représentant observateur des États-Unis d'Amérique.
- 1.6.3 Le représentant du Brésil reconnaît le travail de l'Institut dans la recherche de solutions aux grands problèmes et considère que l'IICA devrait être plus modeste dans la définition de ses objectifs. Il recommande également d'inclure des propositions d'initiatives que l'Institut soit en mesure de développer en partenariat avec d'autres organisations. Il exprime sa satisfaction quant au concept de gestion axée sur l'obtention de résultats, mais il recommande de définir ces résultats de façon concrète et qu'ils soient faciles à mesurer. Puis il indique que les résultats 4, 5 et 10 représentent un progrès méthodologique, il suggère d'en améliorer les critères de mesure et recommande d'utiliser des expressions telles que "planification renforcée ou améliorée du territoire". Il se joint aux préoccupations exprimées par le représentant observateur des États-Unis d'Amérique en matière de finances institutionnelles, et il informe de la décision de son pays d'augmenter le montant de la quote-part afin de soutenir la consolidation financière de l'Institut. Il considère que le financement de l'IICA doit être proportionnel à ses objectifs et aux buts fixés. Il ajoute que la situation financière est une question qui doit être approfondie pendant cette réunion et il se montre prêt à participer au débat.
- 1.6.4 Le représentant du Canada pense que, dans la proposition du PMT 2014-2018, on apprécie l'idée de promouvoir l'intégration de l'Institut en "un seul IICA" et de mettre l'accent sur la gestion axée sur l'obtention de résultats. Il fait part de son inquiétude quant au temps prévu (quatre ans) pour que le taux institutionnel net (TIN) atteigne l'objectif de 8,1%, et rappelle que les ressources générées par ce taux représentent environ 5% du budget ordinaire. Il suggère enfin d'ajouter à l'introduction (paragraphe 10 de la page 2 de la version anglaise) du PMT

le libellé suivant : “Le PMT 2014-2018 sera mis en œuvre en fonction des ressources financières disponibles”, ce qui offrira aux ministres une plus grande liberté de prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du PMT et à son financement.

- 1.6.5 Le représentant du Chili appuie la proposition du PMT 2014-2018 et insiste sur les changements visant à en améliorer l’efficacité. Il en déduit que pour appliquer ce nouveau PMT, il sera nécessaire d’apporter des modifications institutionnelles significatives ainsi que de réorganiser l’utilisation des ressources. Il faut, dit-il, chercher une plus grande centralisation du budget, de façon à atteindre les buts fixés. Il réfléchit aux changements possibles en matière d’actions de conjoncture qu’il perçoit comme étant plus centralisées, et il se demande ce qu’il adviendra des programmes, des spécialistes régionaux et des bureaux qui, selon lui, exigeront une intense consolidation technique. Il prévient des différences qui existent dans la région dans les domaines tels que la sécurité alimentaire et l’inclusion, ainsi qu’en termes de la situation des importateurs ou des exportateurs nets de produits alimentaires. Il rappelle finalement qu’il lui semble que le PMT 2014-2018 est un bon plan, mais que sa mise en œuvre exigera une réorganisation de l’Institut.
- 1.6.6 Le représentant de l’Uruguay recommande que, dans le PMT 2014-2015, soient exprimés de manière plus explicite les problèmes auxquels se heurtent les sous-régions et les actions qui seront menées par l’IICA pour y faire face. Il voit dans le plan un effort pour trouver les points communs et il juge nécessaire de rendre explicites les problèmes spécifiques des sous régions, tout en reconnaissant les difficultés pratiques que pose leur inclusion dans un document d’orientation tel que le PMT. Il considère qu’il est important d’avancer dans différents aspects dans les sous-régions, et il reconnaît qu’un progrès a été fait dans cette voie par le PMT, tel qu’en témoigne le contenu de la page 21 de la version espagnole.
- 1.6.7 La représentante de Trinité et Tobago souhaite plus d’information sur la mise en œuvre du PMT 2014-2018 à la poursuite des résultats espérés.
- 1.6.8 Le représentant observateur de l’Argentine indique que son pays appuie l’approche fondée sur les résultats, car ce n’est qu’ainsi que l’on sera en mesure de vérifier l’efficacité et l’efficience de la poursuite des objectifs fixés. Concernant les particularités des pays, il précise qu’il est totalement d’accord, car il existe de grandes différences, tant du niveau du développement général

que du secteur agricole en particulier. Il considère que le PMT 2014-2018 est un document d'approche général qui devrait être approfondi individuellement par les pays et l'IICA sous forme bilatérale, afin d'identifier les objectifs, les buts et les nécessités concrètes de chaque pays en améliorant l'efficacité dans l'affectation des ressources, et de faire en sorte que la coopération de l'Institut s'ajuste aux demandes des pays bénéficiaires. Concernant la question financière, il indique que l'Argentine est disposée à en débattre plus tard pour que l'IICA puisse répondre aux demandes de coopération des pays.

- 1.6.9 Le représentant du Guatemala exprime sa reconnaissance pour les efforts déployés pour l'élaboration du PMT 2014-2018, qu'il considère comme un document cadre. Il ajoute que les caractéristiques et les conditions de chacun des pays détermineront leur participation aux bénéfices des projets phares et d'autres projets de coopération. Il souligne qu'il est essentiel que les différentes initiatives de coopération soient articulées entre elles et suggère que soient créés des mécanismes pour que chaque pays sollicite à l'Institut la coopération dont ils ont besoin.
- 1.6.10 Le Représentant observateur du Guyana affirme qu'il n'a aucune objection au PMT 2014-2018. Il considère que les préoccupations énoncées par les représentants du Canada et du Brésil et par le représentant observateur des États-Unis d'Amérique sont légitimes et que l'on doit en tenir compte. Il souligne le sens de l'opportunité de ce PMT dont la durée correspond à la fin de l'horizon temporel fixé pour atteindre les objectifs du millénaire. Il indique qu'il est nécessaire de parvenir à une région sans famine et il met l'accent sur le rôle de l'agriculture, génératrice de richesses et donc une alliée dans la lutte contre la pauvreté, et il évoque les multiples fonctions de l'agro, au-delà de la production d'aliments. Il souligne aussi l'importance de renforcer la stratégie de coopération Sud-Sud et de coordonner les actions avec d'autres organismes du secteur.
- 1.6.11 Le Représentant observateur de l'Équateur apprécie le travail réalisé autour de cette proposition de PMT 2014-2018 et de la méthodologie de gestion fondée sur les résultats, qui permettra de mieux mesurer les résultats de l'IICA. Il suggère de fixer des buts plus concrets et plus clairs (objectifs, mesurables) pour l'année 2018, ce qui permettra d'optimiser les ressources financières et d'effectuer un meilleur suivi des impacts. Il ajoute que le document ne mentionne pas clairement l'articulation avec d'autres propositions régionales qui ont les mêmes

objectifs et qui sont encouragées par d'autres organismes internationaux. Cette articulation permettra un meilleur résultat dans chaque pays et une priorisation des ressources à partir des avantages comparatifs de l'Institut.

- 1.6.12 Il ajoute que pour ce qui est de “la réduction de la faim et de la pauvreté”, la région a décidé d’aller au-delà et d’œuvrer à leur éradication. Les programmes mis en œuvre en Équateur et dans d’autres pays comme le Brésil et le Nicaragua en sont les témoins, c’est pourquoi il suggère de se joindre au défi d’“éradiquer” plutôt que de simplement “diminuer”. Il précise que le document ne mentionne pas la complémentarité et l’articulation avec des défis comme l’Agenda post 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement, pour lequel les avantages comparatifs de l’IICA seraient une contribution considérable. Il signale, pour terminer, que la proposition du PMT n’indique pas la façon dont l’Institut concertera les efforts ou contribuera, face aux accords établis dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la Communauté des États d’Amérique Latine et des Caraïbes (CELAC), de l’Union des Nations d’Amérique du Sud (UNASUR) et de la Communauté andine (CAN).
- 1.6.13 Le Représentant de la Barbade considère que le PMT 2014-2018 est un plan ambitieux. Il ajoute que, pour maximiser les résultats attendus, l’IICA doit éviter que ses actions ne viennent dupliquer les efforts déployés dans d’autres agences de coopération et se concentrer sur ses points forts.
- 1.6.14 Le Représentant observateur des États-Unis d’Amérique signale que bon nombre de ses observations ont déjà été incorporées à la proposition du PMT 2014-2018. Il pense que pour une meilleure efficacité, l’IICA doit faire en sorte que ses projets aient un “effet cascade”. Il précise qu’il a remis aux autorités de l’Institut un document portant des observations ponctuelles sur cette proposition.
- 1.6.15 Le Directeur général fait référence aux commentaires et rappelle que la proposition du PMT 2014-2018 est un document sujet à révision et à l’approbation des États membres. Il remercie les participants pour leurs observations et leur confirme qu’elles seront prises en compte en vue d’améliorer le document. Il prie tous les États membres d’envoyer, par écrit, leurs commentaires et leurs points de vue.
- 1.6.16 Il constate qu’il est difficile d’inclure dans un document de cette nature la grande variété des situations particulières des pays tout en y intégrant, de manière générale, les domaines national, régional, plurinational et continental. Il explique

que l'intention finale est de produire des résultats tangibles pour les pays. Il fait savoir que l'IICA a tenté d'apporter une réponse aux demandes des ministères de l'agriculture grâce à des programmes de travail réexaminés périodiquement. Le contact et le dialogue permanent de l'Institut avec ces ministères le mènent à établir des priorités dans les requêtes nationales, à être réaliste et à centrer ses efforts afin de contribuer à trouver des solutions.

- 1.6.17 Il ajoute qu'outre les actions menées à l'échelon national, l'IICA exécute des programmes à caractère régional, dans le cadre des instances régionales des ministres, comme le Conseil agropastoral centraméricain (CAC), le Conseil agropastoral du Sud (CAS) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), au sein desquels sont abordées des questions régionales. Selon lui, la proposition du PMT 2014-2018 conserve les secrétariats exécutifs de ces instances, auxquels l'Institut offre son soutien afin de compléter les actions d'autres organismes de coopération qui œuvrent dans les régions.
- 1.6.18 Il souligne que la proposition du PMT 2014-2018 fait référence au domaine multinational de travail de l'IICA, avec des groupes de pays qui ne se trouvent pas nécessairement dans la même région, mais qui partagent des affinités et des requêtes. Il estime qu'il est nécessaire de mieux tirer parti des avantages de pays, comme le Brésil, dont le savoir, les capacités et l'expérience peuvent servir à aider d'autres pays et d'autres régions. Il reconnaît qu'à l'échelon continental, l'Institut a des limitations mais qu'il a néanmoins la volonté de continuer à œuvrer avec des partenaires stratégiques dans le cadre des différents thèmes de sa compétence. Il ajoute que cette réunion fait partie du processus qui permet d'entendre des remarques visant à améliorer cette proposition.
- 1.6.19 Il fait savoir que l'Institut s'est engagé à fournir des résultats mesurables et vérifiables principalement au moyen des projets phares, mais aussi grâce à des actions d'intervention rapide et des initiatives financées par le Fonds de coopération technique qui permettent d'obtenir plus de financement externe. Il cite comme exemple de ce premier type d'instruments, l'action promue par l'IICA pour lutter contre la rouille du café dans la région mésoaméricaine.
- 1.6.20 Il pense que la transformation de l'Institut en une organisation plus intégrée et plus transversale implique des efforts et des sacrifices, mais c'est ainsi qu'il sera en mesure de satisfaire plus efficacement les demandes des pays et de réaliser les

ajustements institutionnels qui lui permettront de relever, de la meilleure façon, les défis changeants du XXIème siècle.

- 1.6.21 Il réaffirme l'engagement de prendre en compte toutes les observations faites par les représentants afin d'enrichir la proposition du PMT 2014-2018 qui constitue le document cadre qui définit la feuille de route des efforts de coopération technique de l'IICA pour les quatre prochaines années, et d'atteindre les objectifs fixés pour cette période de validité du plan.
- 1.6.22 Le Président met l'accent sur le caractère modifiable de la proposition, dans le souci de le consolider.
- 1.6.23 Le Secrétaire technique fait observer que, s'il interprète correctement la situation, il existe un consensus autour de l'approbation de la proposition du PMT 2014-2018 présentée par le Directeur général, à laquelle il y aura lieu de porter les modifications suggérées par ce Comité. Il fait savoir que le Secrétariat technique présentera un projet de résolution en vue de l'approbation de cette proposition. Il souligne que ce PMT couvre une période de quatre ans et que les six premiers mois de l'année se sont déjà écoulés, ce qui est préoccupant.

#### 1.7 Participation de la Turquie, nouveau pays Observateur permanent

- 1.7.1 Le Président souligne que la Turquie, récemment devenue pays Observateur permanent, est présente, pour la première fois, à une réunion du Comité exécutif.
- 1.7.2 Monsieur Michael Adenauer, Consul général honoraire de Turquie au Costa Rica, exprime sa gratitude de faire partie des pays observateurs de l'IICA. Il fait état de la rapide croissance de la Turquie au cours de ces dernières années et du poids des secteurs agroalimentaire et agro-exportateur de son pays. Il décrit ensuite certains des objectifs nationaux fixés pour l'année 2023, dont l'intention de devenir un des cinq premiers pays producteurs agricoles d'Europe. Il invite les États membres de l'IICA à envisager la possibilité de tenir une prochaine réunion à Istanbul.

#### 1.8 Clôture de la séance

- 1.8.1 La première séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à le 21 mai 2014 à 12 h 41.





## ***DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### **2.1 *Ouverture de la séance***

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 21 mai 2014 à 14 h 30, sous la présidence de Monsieur Roland Bhola, Ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade.

### **2.2 *Activités de la Direction générale et des organes de direction***

2.2.1 Le Secrétaire technique souhaite la bienvenue au représentant du Pérou qui se trouve dans la salle. Il rappelle que, lors des dernières réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), les thèmes ont été abordés de façon plus exécutive et il explique que seront énumérés les documents qui ont été mis en ligne, en temps opportun, et que, dans chaque cas, un temps est prévu pour les commentaires des représentants.

### **2.2.2 *Rapport annuel de l'IICA 2013***

2.2.2.1 Le Secrétaire technique précise qu'il existe généralement un décalage entre le moment où le rapport est produit et celui où il est présenté aux autorités de l'Institut. Il fait savoir que, par disposition réglementaire, les organes qui composent le Système interaméricain doivent remettre un rapport annuel à l'Organisation des États américains (OEA) afin que tous les États membres en prennent connaissance, ce qui a été fait en bonne et due forme. Il ajoute que le Directeur général a présenté le rapport annuel 2013 au Conseil permanent de l'OEA. Il indique qu'en outre, dans les pays membres, les bureaux de l'Institut, responsabilisés, remettent aux autorités de chaque pays un rapport détaillé des activités menées à bien au plan national, pendant l'année écoulée.

2.2.2.2 Le Représentant observateur des États-Unis d'Amérique explique qu'il a assisté à la présentation du rapport annuel du Directeur général à l'OEA. Il a été à même de constater que plusieurs États membres de l'IICA ont soutenu le travail de l'Institut.

### 2.2.3 Progrès réalisés dans l'accomplissement des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil (2013)

2.2.3.1 Le Secrétaire technique rappelle que certaines des résolutions du Conseil ont un caractère administratif et de procédure, tandis que d'autres demandent une action en fonction de différents horizons temporels. Il ajoute que le document n° 633, mis en ligne dans un délai suffisant avant cette réunion, fournit des informations sur l'accomplissement des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil. Il se propose de répondre aux questions ou de fournir, le cas échéant, les explications qui seraient nécessaires.

### 2.2.4 Progrès dans l'accomplissement des résolutions de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif (2013)

2.2.4.1 Le Secrétaire technique précise que le rapport correspondant à l'accomplissement des résolutions de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif a été porté à la connaissance des membres du Comité exécutif par le biais du système d'information en ligne. Il offre la parole aux représentants pour des commentaires ou des questions sur le contenu de ce rapport.

## 2.3 Consolidation des partenariats stratégiques de l'IICA avec d'autres institutions

### 2.3.1 Rapport du CARDI pour la période 2012-2013

2.3.1.1 Le chef des Partenariats stratégiques de l'Institut de recherche et de développement agricole des Caraïbes (CARDI), Monsieur Bruce Lauckner, présente le rapport des principales actions menées en 2013. Il souligne que le rapport sur les actions réalisées en 2012 a été présenté au Conseil à sa Dix-septième réunion ordinaire en 2013. Il fait savoir que le CARDI a réussi à jouer un rôle important dans la restructuration et le développement de l'agriculture et du secteur rural dans les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

2.3.1.2 Il ajoute que le programme de travail du CARDI suit trois axes stratégiques : i) le développement des industries durables, ii) le développement des enchaînements stratégiques et iii) le renforcement institutionnel. Il mentionne ensuite les principaux succès atteints pour chacun de ces axes.

2.3.1.3 Il fait état des alliances avec des partenaires stratégiques que le CARDI a réussi à consolider pendant la période couverte par le rapport, dont celles qui

existent avec le Réseau des agriculteurs des Caraïbes (CaFAN), le Centre des changements climatiques de la Communauté des Caraïbes (CCCCC), le Secrétariat de la CARICOM (CCS), la Banque de développement des Caraïbes (CDB), l'Institut caribéen de météorologie et d'hydrologie (CIMH) et l'IICA. Il poursuit en mentionnant les relations créées avec de nouveaux partenaires comme l'Académie chinoise des sciences agricoles (CAAS), le Consortium latino-américain et caribéen d'appui à la recherche et au développement du manioc (CLAYUCA), le Conseil indien de recherche agricole (ICAR), la Coopérative des producteurs de coco de San Patricio (Trinité et Tobago) et l'Université de Wageningen (Hollande).

2.3.1.4 Il conclut en énumérant les projets que l'IICA et le CARDI ont exécuté conjointement jusqu'en mai 2014, parmi lesquels il y a lieu de souligner un projet d'aide à Haïti, qui n'est pas membre du CARDI, ainsi qu'un projet d'agriculture protégée à Sainte Lucie, qui a été mis en œuvre en coordination avec le gouvernement de ce pays, avec un financement du gouvernement mexicain.

### 2.3.2 Rapport du CATIE 2012-2013

2.3.2.1 Le Docteur José Joaquín Campos, Directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), présente le rapport de ce Centre pour la période biennale 2012-2013. Il indique que, pendant ces deux années, le CATIE s'est attelé à la tâche d'identifier le créneau vers lequel orienter ses actions. Ce qui a permis à l'organisation de formuler et de pratiquer des approches fondamentales en matière de moyens de subsistance durables, de chaînes de valeur, de systèmes agricoles et forestiers et de création de politiques. Il met l'accent sur un résultat important de cette approche : la deuxième étape du Programme agroenvironnemental mésoaméricain (MAP) exécuté dans la zone du Trifinio (région frontalière entre El Salvador, le Honduras et le Guatemala) et dans la partie centrale du Nicaragua. Il ajoute que pour ce qui est de la recherche, l'approche collaborative a favorisé la création d'alliances régionales et internationales orientées vers le développement du CATIE, en tant que partenaire régional stratégique pour le programme de recherche "CRP6" du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

2.3.2.2 Il fait ensuite référence aux principaux succès dans les différents domaines d'action du CATIE, dont les deux suivants : i) l'organisation de plusieurs

cours de courte durée au siège du CATIE et dans ses pays membres ; ii) la Plateforme scientifique régionale, qui reçoit le soutien de partenaires tels que le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Bioversity International, le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), le *Center for agricultural bioscience international* (CABI) et *Heifer International*, entre autres ; iii) la diffusion de nouveaux clones de cacao tolérants à la moniliose ; iv) des actions pour appuyer la lutte contre la rouille ; v) l'application d'une nouvelle approche de travail dans le Programme d'élevage et de gestion de l'environnement, qui a permis d'accroître la productivité et la durabilité ; vi) l'élaboration d'un projet financé par la Norvège pour le renforcement de l'agriculture familiale ; vii) la mise en œuvre d'au moins 30 projets relatifs aux changements climatiques et à la réalisation d'activités d'éducation et de formation dans ce domaine ; et viii) la qualification du système d'études de troisième cycle du CATIE comme "international land grant university".

2.3.2.3 Enfin, le Directeur général du CATIE explique que la situation financière du Centre s'est sensiblement améliorée, grâce à l'augmentation des revenus provenant de paiements des étudiants, à la diminution des dépenses et à la génération de nouvelles ressources au moyen de projets. Il ajoute que le Centre a investi dans la modernisation des infrastructures de son bâtiment principal et dans la ferme d'élevage.

### 2.3.3 Rapport des travaux du Représentant du Conseil au Conseil supérieur du CATIE

2.3.3.1 Monsieur Bryce Quick, désigné par les États-Unis d'Amérique comme Représentant du Conseil devant le Conseil supérieur du CATIE, indique qu'une évaluation externe indépendante de ce Centre a mis en lumière le succès du partenariat IICA-CATIE et l'existence d'une bonne répartition des responsabilités entre les deux institutions. Il précise que les autorités des deux institutions se réunissent régulièrement et qu'elles ont développé ensemble une série de projets.

2.3.3.2 Il ajoute que dans certains domaines des améliorations sont souhaitables, comme le renforcement administratif du CATIE et la diminution de la concurrence entre les deux institutions en matière d'obtention de ressources des bailleurs de fonds. Il prône une urgente rénovation de l'accord qui donne au CATIE son statut légal et qui périmé en 2020.

- 2.3.3.3 Il fait savoir ensuite que seuls quatre membres du CATIE sont à jour dans le paiement de leur quote-part et que sept membres accusent un retard de deux à dix ans ; ce qui mène le Directeur du CATIE à intervenir auprès des pays retardataires afin qu'ils procèdent au paiement de leur quote-part. Il ajoute que l'IICA offre son soutien au CATIE, ce qui permet de subventionner le budget de base de l'institution.
- 2.3.3.4 Concernant le Plan stratégique du CATIE, Monsieur Quick fait observer que le Conseil supérieur a suggéré de se centrer sur la formation de la prochaine génération de leaders agricoles, de techniciens et d'éducateurs et qu'il souhaite que les résultats que l'on veut atteindre, soient quantifiables et conformes aux objectifs stratégiques. Puis il met l'accent sur le fait que les deux institutions doivent maintenir les mécanismes de collaboration conjointe et que le CATIE doit continuer d'axer ses travaux sur la recherche et l'enseignement, afin de former des experts qui reviennent dans leur pays d'origine pour y être des leaders dans l'agriculture.
- 2.3.3.5 Le Représentant du Canada demande qu'on lui précise si, en raison de leurs implications sur le droit de vote, les retards de paiement ont affecté le processus de prise de décision de l'organisation. Il demande également que les délégations soient maintenues informées des progrès dans le recouvrement des quotes-parts encore dues au CATIE.
- 2.3.3.6 Le Directeur général du CATIE répond que le retard dans le paiement des quotes-parts n'a pas affecté la prise de décision de la part des États membres, puisque ces derniers perdent leur droit de vote après trois années. Il ajoute qu'un accord a été signé avec la République Dominicaine afin de faciliter le paiement de sa quote-part.
- 2.3.3.7 Le Représentant du Brésil demande de plus amples informations sur les conventions et initiatives conjointes du CATIE et de l'IICA, comme le Programme coopératif de recherche, développement et innovation agricole pour les Tropiques d'Amérique du Sud (Prociatrópicos).
- 2.3.3.8 Le Directeur général du CATIE fait état de certains projets conjoints avec l'IICA, comme la gestion de la Bibliothèque commémorative Orton, l'exécution de plusieurs projets au Chiapas, au Mexique et en El Salvador, l'organisation d'un cours virtuel sur les changements climatiques et la participation notamment au Prociatrópicos au Brésil et en Bolivie.

- 2.3.3.9 Le Sous-directeur général de l'IICA explique que les États membres recevront des informations actualisées sur la situation du recouvrement des quotes-parts impayées au CATIE.
- 2.3.4 Rapport des activités de coopération IICA-CATIE et IICA-CARDI
- 2.3.4.1 Le Sous-directeur général de l'IICA commence sa présentation en énonçant les activités de coopération entre l'IICA et le CATIE, qui s'inscrivent dans un cadre juridique et institutionnel qui comprend une loi de la République du Costa Rica, la convention bilatérale générale et le programme d'action conjointe IICA-CATIE pour la période 2012-2014.
- 2.3.4.2 Il indique que le programme d'action conjointe IICA-CATIE est axé sur quatre domaines stratégiques : i) l'appui aux États membres pour affronter les changements climatiques et en atténuer les effets, ii) la consolidation des processus d'innovation productive, iii) le développement de cadres institutionnels et de capacités pour la gestion durable des territoires ruraux et iv) la gestion du savoir. Quant aux activités de soutien institutionnel, elles ont été centrées sur l'offre de protection juridique et institutionnelle, ainsi que sur une assistance conseil relative aux assurances, à la légalisation et à l'enregistrement des plans des propriétés.
- 2.3.4.3 Le Sous-directeur général poursuit sur les activités de coopération entre l'IICA et le CARDI. Il indique que les relations entre les deux institutions ont démarré en 1989, avec la signature d'un premier accord sur cinq ans en vue de promouvoir la recherche et le développement de l'agriculture dans les Caraïbes. Un accord sur cinq ans, amorcé en 2010 est actuellement en vigueur sur la base duquel un programme de coopération conjointe, pour la période 2011-2014, est en cours d'exécution.
- 2.3.4.4 Le Sous-directeur général précise que le programme de coopération conjointe IICA-CARDI inclut les composantes suivantes : i) facilitation au CARDI de liens avec les institutions latino-américaines, ii) création d'un système de réseaux pour la science, la technologie et l'innovation, iii) développement de synergies pour les projets en cours, iv) accès au Fonds de coopération technique de l'IICA pour l'exécution de deux projets dans la région des Caraïbes et v) soutien financier de l'IICA au CARDI pour un montant de 200 000 USD par an. Il fait savoir enfin que 16 projets ont été exécutés pendant la période 2013-2014 pour un montant d'environ 440 000 USD.

2.4 Distribution des projets de résolution

2.4.1 Le Secrétaire technique fait savoir que le projet de résolution sur la proposition du PMT 2014-2018 sera remis aux représentants et aux représentants observateurs le jeudi 22 mai à la première heure. Il ajoute que des projets de résolution portant sur d'autres thèmes traités au cours des première et deuxième séances plénières ont été distribués, afin que les délégations puissent les examiner. De même, le rapport actualisé sur la situation de l'IICA en Colombie a été distribué dans le même esprit.

2.5 Discours du Directeur général

2.5.1 Le Directeur général remercie les participants pour leurs observations et leurs commentaires sur les thèmes débattus au cours de la réunion, en particulier ceux qui ont porté sur la proposition du PMT 2014-2018. Il réaffirme son engagement à tenir compte de toutes les observations reçues en vue d'améliorer ce Plan. Il ajoute que, pour répondre en temps opportun aux demandes de ses États membres, l'Institut doit être une organisation solide, souple et efficace, mais que la capacité de réaction de l'IICA est fonction des capacités et des ressources dont il dispose.

2.5.2 Il considère nécessaire la coopération et la complémentarité des actions entre l'IICA et d'autres organisations et partenaires, car les demandes de l'agriculture et des territoires ruraux excèdent les capacités particulières de chaque organisation. Il se dit optimiste quant aux perspectives de l'agriculture dans les Amériques et aux contributions que l'Institut peut apporter dans tous les domaines d'action. Il souligne que toutes les activités de l'IICA visent à améliorer les capacités des éleveurs et des agriculteurs ainsi que celles des habitants des territoires ruraux, pour qu'augmente leur bien-être.

2.6 Clôture de la séance

2.6.1 Le Président lève la deuxième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA à 16 h 55 le 21 mai 2014.





## ***TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### **3.1 *Ouverture de la séance***

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence à 8 h 45 du 22 mai 2014, sous la présidence de monsieur Roland Bhola, ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade.

### **3.2 *Lecture et adoption de projets de résolution***

3.2.1 À la demande du Président, la Rapporteuse procède à la lecture des projets de résolution suivants : Rapport annuel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de 2013 ; Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil et de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif ; Rapport de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour l'exercice biennal 2012-2013 ; Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) pour l'exercice biennal 2012-2013 ; et Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) auprès du Conseil supérieur du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) pour la période 2013-2014.

3.2.2 Le Président soumet au vote chacun des projets de résolution susmentionnés, lesquels sont adoptés sans modification.

### **3.3 *Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)***

3.3.1 Le Président indique que sera présenté le Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), conformément à l'article 3.1, paragraphe d), du statut de la Commission, qui établit l'obligation de l'administration de l'IICA de présenter un rapport au Comité exécutif sur les réunions de la CCSQG. Le Président cède la parole au Secrétaire technique.

- 3.3.2 Le Secrétaire technique explique que le rapport de la Réunion ordinaire 2014 de cette Commission, tenue le 27 mars par vidéoconférence, a été fourni, dans les temps et les formes voulus, aux membres du Comité exécutif au moyen du système d'information en ligne, et ne fera donc pas l'objet d'un exposé détaillé. Il souligne que durant cette réunion, les délégués de l'Argentine, de la Barbade, du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la République dominicaine et du Venezuela ont discuté de manière exhaustive du Programme-budget 2015 de l'IICA. Il indique que les observations et les suggestions de ces pays à ce sujet ont été incorporées aux documents respectifs.
- 3.3.3 Étant donné que le rapport a été remis à l'avance aux pays pour examen attentif, le Président donne la parole aux représentants qui désirent le commenter.
- 3.3.4 Le représentant du Canada précise qu'il ne commentera pas le rapport, mais plutôt les moyens utilisés par l'IICA pour tenir la dernière réunion de la CCSQG. Il fait remarquer que la réunion s'est tenue de forme virtuelle, avec certains inconvénients techniques mineurs certes, mais que ce mécanisme novateur a permis une économie considérable de ressources financières. Il affirme que l'Institut doit faire connaître et poursuivre cette pratique, qui permettra d'augmenter la participation d'un plus grand nombre d'États membres aux réunions de la CCSQG.
- 3.3.5 Le Président cède la parole au Directeur général qui signale, qu'effectivement, cette nouvelle modalité donne la possibilité d'avoir des échanges plus fluides et plus efficaces avec les membres de la CCSQG et de faciliter la participation d'autres États membres.

### 3.4 *Situation financière et politique budgétaire de l'IICA*

#### 3.4.1 Progrès accomplis et résultats de la gestion administrative

- 3.4.1.1 Le Secrétaire des Services institutionnels de l'IICA, Monsieur Carlos O'Farrill, présente un résumé des principaux progrès et résultats de la gestion administrative, financière, de programme et budgétaire de l'Institut en 2013. Il signale que la viabilité institutionnelle a été préservée grâce à un exercice budgétaire rigoureux fondé sur l'application de principes de rationalité, d'équité et de transparence. De plus, on a poursuivi une politique stricte de contrôle des coûts d'exploitation, ce qui a permis de réaliser des économies et d'allouer davantage de ressources à la coopération technique, qui sont passées de 89 % en 2009, à 90 % en 2013.

3.4.1.2 Il ajoute que la mise en fonction du système financier SAP a consolidé le processus administratif et financier, ce qui a assuré la gestion méticuleuse et efficace des ressources, selon les normes internationales. Il explique qu'a été améliorée la programmation annuelle par l'élaboration d'indicateurs et par l'adoption d'une orientation claire, axée sur les résultats, comme base d'un nouveau modèle de planification, de contrôle et d'évaluation. Il précise que des progrès ont été accomplis dans l'automatisation du budget et dans la programmation en ligne grâce au système SUGI. Il note enfin qu'on a poursuivi la mise en œuvre d'une stratégie axée sur une amélioration continue, dans laquelle se distingue le processus de restructuration de la gestion des ressources humaines.

### 3.4.2 Programme-budget 2015

3.4.2.1 Le Secrétaire des Services institutionnels signale qu'au cours de la Dix-septième Réunion ordinaire du Conseil, tenue en Argentine, il a été décidé : i) d'approuver le budget des recettes du Fonds ordinaire pour 2014-2015, lequel s'élève à 33,9 millions USD par année (27,8 millions USD de quotes-parts des États membres et 6,1 millions USD de recettes diverses), ii) d'approuver le budget des dépenses pour 2014 et iii) de confier au Comité exécutif l'adoption d'un budget de dépenses pour 2015, conforme au nouveau PMP.

3.4.2.2 Il explique que la proposition budgétaire relative aux dépenses de 2015 a été élaborée en s'appuyant sur les fondements suivants : i) croissance nominale nulle, ii) minimisation des répercussions sur les activités, malgré les effets de l'inflation sur le Fonds ordinaire (évalués à 1,0 million USD en 2015), iii) ajustements aux frais d'exploitation, iv) conservation des postes pour la coopération technique et v) suppression de postes vacants (trois au sein du personnel professionnel international et deux au sein du personnel professionnel local).

3.4.2.3 Il précise que l'affectation par chapitre du Programme-budget est la suivante pour 2015 : i) Chapitre I – Services directs de coopération technique, soit 90,5 % du total ; ii) Chapitre II – Frais de direction, soit 4,8 % du total ; iii) Chapitre III – Frais généraux et provisions, soit 3,8 % et iv) Chapitre IV – Modernisation de l'infrastructure et de l'équipement, soit 0,9 % du total. Il précise que le budget des dépenses de 2015 correspond aux priorités définies dans le PMP 2014-2018.

### 3.4.3 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

3.4.3.1 Le Secrétaire des Services institutionnels fait remarquer que, pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2013, l'Institut a recouvré des quotes-parts à hauteur de 28,3 millions de dollars américains, soit le niveau requis pour le financement du budget annuel. Ce montant représente un recul du paiement des arriérés de 0,5 million USD.

3.4.3.2 Il fait observer que durant 2013, l'Institut a reçu les quotes-parts de 30 États membres et que l'exercice financier s'est conclu avec un arriéré de quotes-parts dues à l'IICA de 2,2 millions USD. Il signale que 21 États membres ont réglé toutes les quotes-parts dues ; 11 se trouvent en "situation régulière" avec des arriérés de deux ans ou moins ; un pays se trouve en "situation spéciale" et suit un plan de paiement lui permettant de payer ses arriérés, et un pays est en défaut de paiement puisqu'il accuse un retard de trois ans.

### 3.4.4 États financiers de l'IICA pour l'année 2013 et rapport des commissaires aux comptes

3.4.4.1 Le Secrétaire des Services institutionnels explique que le rapport du cabinet de vérification comptable Ernst & Young fait état d'un dossier aux éléments suffisamment probants pour étayer son opinion compétente. La notation est attribuable au fait que les provisions pour le paiement des avantages accordés au personnel en cas de terminaison de services exigent des études actuarielles fondées sur les principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique (GAAP américains). Les commissaires aux comptes indépendants indiquent, dans leur rapport : *"À notre avis, sauf pour les effets de la question mentionnée au paragraphe antérieur, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a présenté raisonnablement, dans tous les aspects importants, sa position financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que les fluctuations de ses actifs nets et flux de trésorerie pour les exercices se terminant à ces dates, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis d'Amérique (GAAP américains) "*.

3.4.4.2 Il est ensuite question du processus d'embauche des vérificateurs externes. Le Secrétaire explique qu'à cette occasion, cinq cabinets ont répondu à l'appel d'offres et que Deloitte & Touche a présenté l'offre la plus favorable.

3.4.5 Vingtième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

3.4.5.1 Le Secrétaire des Services institutionnels indique que des raisons professionnelles ont empêché la Présidente du CRV de participer à la réunion du Comité exécutif. Il ajoute que le rapport de ce Comité a été mis à la disposition de toutes les délégations au moyen du système d'information en ligne.

3.4.6 Analyse et commentaires

3.4.6.1 Le représentant observateur de Guyana demande qu'on lui explique la différence entre le Taux institutionnel net (TIN), légèrement supérieur au taux de 7 % prévu dans le Programme-budget 2014-2015, et le TIN de 8,1 % adopté par l'IICA, ainsi que l'origine et l'affectation des recettes diverses prévues au montant de 6,1 millions de dollars américains et l'éventualité que ce poste puisse subir des fluctuations. Il est d'avis qu'il sera impossible d'accomplir les actions décrites dans le PMP proposé avec une allocation des fonds limitée à 33,9 millions de dollars américains et juge que la mise en pratique de ce plan exige des ressources additionnelles.

3.4.6.2 Le Secrétaire des Services institutionnels explique, qu'en regard du TIN, il faut distinguer deux concepts : le TIN réel, qui résulte de la moyenne effectivement recouvrée par l'IICA lorsqu'il exécute des projets avec financement externe et qui est légèrement supérieur à 7 % ; et le TIN adopté de manière institutionnelle, qui résulte des calculs de ce que devrait recouvrer l'Institut pour l'exécution de projets financés par des ressources externes. Il explique que ce fait est attribuable à de multiples facteurs, comme la validité de certains projets aux TIN très bas et même nuls. Il signale que la différence entre les deux taux s'élève à 1,2 million de dollars américains, et qu'il faut donc consentir des efforts supplémentaires pour combler cet écart progressivement.

3.4.6.3 Il cite ensuite les recettes diverses. Il explique qu'elles proviennent de diverses sources, comme le recouvrement des impôts, les intérêts générés, la vente d'actifs et autres valeurs. Une partie significative de ces recettes est versée au Fonds ordinaire, avec autorisation préalable des organes de direction. Le Secrétaire précise qu'il est possible que la somme des recettes diverses varie, étant donné leur origine et montant variables. Les pays en seront informés en temps opportun.

- 3.4.6.4 Le Directeur général confirme, à ce sujet, qu'on s'attend à une réduction des recettes diverses au prochain exercice biennal correspondant à l'exécution du nouveau PMP. Il ajoute que les détails de cette projection seront présentés un peu plus tard, au cours de la réunion.
- 3.4.6.5 Quant à la question à savoir si le Fonds ordinaire sera suffisant pour exécuter le PMP proposé, le Secrétaire des Services institutionnels affirme qu'il pourra couvrir toutes les priorités, sans toutefois atteindre la portée et la profondeur souhaitées. Il attire l'attention sur le fait que les projets financés par des ressources externes sont conformes aux objectifs stratégiques et aux projets phares proposés dans le PMP 2014-2018. Les ressources externes constituent 80 % des ressources que gère l'IICA, et par conséquent, elles peuvent constituer des ressources complémentaires pour mettre en œuvre le PMP, en fonction de la portée et de l'envergure de celui-ci.
- 3.4.6.6 Le représentant du Chili veut savoir dans quelles régions et dans quels pays se concentre la réalisation de projets financés par des ressources externes.
- 3.4.6.7 Le Secrétaire des Services institutionnels répond que la majorité de ces ressources sont consacrées au Brésil, mais que le niveau d'exécution est bas. Il ajoute que c'est au Mexique que l'IICA met en œuvre le plus grand nombre de projets financés avec les ressources du Gouvernement. Il ajoute que l'Argentine est un autre pays où les montants des ressources externes sont les plus considérables (destinés à l'exécution de projets). Il indique que l'Institut mettra à la disposition des pays les renseignements détaillés sur les projets financés par des ressources externes, y compris les pays dans lesquels ils sont réalisés, les montants engagés, les dates de début et de fin des projets et le nombre de ressources TIN qu'ils génèrent.
- 3.4.6.8 Le représentant observateur de l'Argentine réitère la position de son pays au sujet de l'allocation des fonds de l'IICA, qui a été communiquée lors de la réunion de la CCSQG antérieure.
- 3.4.6.9 Le représentant de Brésil se dit satisfait des renseignements fournis et précise que les ressources externes gérées par l'IICA au Brésil proviennent en grande partie de la Banque mondiale, organisme qui a recours à l'Institut pour l'administration de ces ressources. Il recommande aux autorités de l'IICA de faire savoir avec

plus de véhémence aux pays et aux autres instances que 90 % de ses ressources financières sont réservées à la coopération technique, et demande des détails sur la manière dont ces 90 % de fonds propres sont dévolus aux actions de coopération technique et sur l'allocation des 10 % qu'il reste. Il juge très positif le fait que le tiers des projets menés par l'Institut soient en lien avec la durabilité et l'adaptation aux changements climatiques, puisque cela prouve que l'IICA fait de cette question une priorité. Il applaudit l'intention d'élever d'un point de pourcentage le TIN réellement recouvré, étant donné les retombées éventuelles sur l'amélioration de la prestation de services de coopération technique.

- 3.4.6.10 Le Secrétaire des Services institutionnels remercie le représentant du Brésil pour sa suggestion. À l'instar de ce dernier, il juge important de diffuser l'information relative à la suggestion du représentant du Brésil. Il précise que 10 % du budget sert à couvrir les coûts d'énergie, de communication et autres frais relatifs au bon fonctionnement de l'Institut. Il précise que les projets réalisés au Brésil sont financés par le gouvernement brésilien et autres agences financières, et non pas par l'IICA, de par son Fonds ordinaire.
- 3.4.6.11 Le représentant du Honduras remarque que le graphique sur la distribution des fonds par projet, par zone géographique, ne fait pas état d'une distribution régulière et demande des éclaircissements.
- 3.4.6.12 Le Secrétaire des Services institutionnels explique que le graphique illustre la distribution régionale des projets financés par des sources externes à l'IICA, tels que les gouvernements et les agences financières, et qu'il ne représente donc pas l'emploi des ressources du Fonds ordinaire. Il donne le cas du Mexique en exemple. Le graphique montre principalement des projets financés par le gouvernement mexicain. Il ajoute que l'un d'eux est de nature permanente. Ce projet d'érection d'une barrière sanitaire contre la mouche à fruit démontre un degré élevé de mobilisation des ressources.
- 3.4.6.13 Le représentant observateur de l'Équateur juge important, pour avoir un portrait plus complet de l'aide accordée aux pays, que l'IICA présente la distribution des projets financés par des fonds externes par pays, ainsi que les montants engagés, et que cette information fasse la distinction entre les projets financés par les gouvernements et les projets financés par d'autres sources externes, comme les fonds de l'Union européenne alloués à des projets exécutés par l'Institut.



- 3.4.6.14 Le Secrétaire des Services institutionnels indique que l'IICA est parfaitement disposé à fournir ces renseignements. Il fait ensuite référence à quelques projets financés par des entités à l'extérieur de la Région et exécutés par l'Institut, par exemple des projets de l'Union européenne dans les Caraïbes et les projets financés par la Finlande pour accroître la viabilité forestière et la capacité de production énergétique en Équateur, en Colombie, au Pérou et en Bolivie.
- 3.4.6.15 Le Président remercie les représentants pour leurs interventions et les informe que les projets de résolution seront mis à la disposition des délégations après la pause. Il en profite pour inviter le représentant de la Barbade à remettre au Directeur général un livre sur l'éradication des parasites de jardin.
- 3.5 *Renforcement de la capacité financière de l'IICA*
- 3.5.1 Le Secrétaire des Services institutionnels signale que la présente proposition répond à la demande des organes de direction et prend la forme de scénarios pour le renforcement financier institutionnel en accord avec le PMP 2014-2018. Il rappelle qu'on relève six défis, dans les objectifs stratégiques de ce plan : productivité et compétitivité, viabilité, inclusion, sécurité alimentaire, innovation et gestion intégrée des ressources hydriques. Il indique également que les onze engagements de l'IICA dans le cadre du nouveau PMP seront matérialisés par des projets institutionnels stratégiques (projets phares), initiatives de pré-investissement (Fonds de Coopération technique) et actions de réponse rapide.
- 3.5.2 Il signale que la gestion financière de l'Institut est basée sur une stratégie interne d'ajustements qui tend à s'épuiser. De plus, la conjoncture actuelle se caractérise par une demande de coopération technique toujours plus grande et toujours plus complexe. C'est pour cette raison qu'il faut compter sur d'autres solutions qui exigent l'aide des États membres et des organes de direction.
- 3.5.3 Il indique que la base financière de l'IICA est déterminée par le Fonds ordinaire, qui a connu une décroissance en valeur réelle attribuable au gel des quotes-parts des États membres et à la baisse des recettes diverses. On estime la perte de la valeur réelle des recettes de ce Fonds au cours des 19 dernières années à plus de 13 millions USD (40 % du budget de 2013). La tendance à la baisse de la

génération des recettes diverses est attribuable à l'obligation de maintenir les intérêts des fonds externes administrés, aux dispositions gouvernementales qui suppriment le recouvrement des impôts, à la diminution des taux d'intérêt et aux fluctuations des taux de change défavorables.

- 3.5.4 Le premier scénario budgétaire que présente le Secrétaire des Services institutionnels est fondé sur la base d'une croissance nulle des quotes-parts, l'épuisement du Fonds de recettes diverses et la diminution subséquente du financement disponible. Il indique que pour l'année 2017, la baisse en termes nominaux atteint les 2 millions USD, sans considérer l'inflation. Les conséquences principales de ce scénario incluent une diminution du nombre de postes de professionnel international et de professionnel local, un manque de compétitivité des salaires sur le marché du travail, la difficulté de recruter et de retenir des professionnels de haut niveau, l'atteinte de la capacité d'action, touchée par la hausse des coûts des services et des biens et par les fluctuations de taux de change défavorables, une réduction des investissements en infrastructure et un déplacement territorial limité du personnel.
- 3.5.5 Le deuxième scénario budgétaire inclut une augmentation du budget au moyen de trois mesures complémentaires : a) collecte et recouvrement améliorés du TIN pour libérer environ 1,5 million USD du Fonds ordinaire employé pour couvrir les coûts indirects des projets financés par des ressources externes ; b) hausse des quotes-parts estimée de manière conservatrice à 10,8 % (3 millions USD) d'un seul coup (en 2015) et de 3,6 % les années subséquentes, pour couvrir l'inflation du Fonds ordinaire et pour conserver le niveau de qualité des services de coopération technique ; et c) définition des apports additionnels de la part des États membres pour accroître la capacité technique et de fonctionnement institutionnelle. La hausse proposée permettrait d'embaucher graduellement du personnel technique pour renforcer les projets mentionnés dans le PMP 2014-2018 et de disposer de spécialistes des questions émergentes.
- 3.5.6 Le Secrétaire des Services institutionnels conclut son exposé en indiquant que le renforcement financier de l'Institut permettrait, entre autres, d'éviter le risque de détérioration des normes de qualité en gestion institutionnelle et en coopération technique, de promouvoir la viabilité économique institutionnelle et de répondre progressivement à un nombre supérieur de demandes des États membres dans des délais plus courts et avec exigences supérieures.

### 3.5.7 Analyse et commentaires

- 3.5.7.1 Le représentant observateur de Guyana remercie le Secrétaire des Services institutionnels de l'IICA pour la présentation du rapport et exprime sa reconnaissance à l'Institut pour le travail effectué en soulignant l'importance qu'il a pour les petits pays comme le sien, qui dépendent de l'agriculture pour une croissance économique et sociale accrue. Il signale que le budget ordinaire de l'IICA n'a pas changé dans les 20 dernières années et que, si les personnes présentes à la Réunion adoptent la proposition du PMP 2014-2018, qualifiée d'ambitieuse, il leur faudra admettre que le fonds actuel de 33 millions de dollars américains ne sera pas suffisant pour mettre le Plan en œuvre.
- 3.5.7.2 Il signale ensuite que pour sortir de l'impasse, l'IICA doit s'efforcer d'être plus efficace, puisqu'il y a toujours place à l'amélioration, même s'il est conscient que l'Institut a fait des progrès dans ce domaine. Il rappelle que lors de la Réunion ordinaire du Conseil de l'an dernier, ainsi que lors d'autres réunions du Comité exécutif, un engagement a été pris d'arriver à un TIN de 8,1 %, pour lequel on a réalisé des progrès graduels, mais il demande qu'on considère que l'obtention de ce pourcentage de TIN ne dépende pas de l'Institut, puisque les contreparties ont déjà des directives à suivre et n'acceptent pas le pourcentage de TIN établi. Il donne l'exemple des projets négociés avec l'Union européenne dans les pays des Caraïbes, pour lesquels l'organisation de coopération a établi un taux maximal de 5 % qu'elle a ensuite consenti à faire passer à 7 %.
- 3.5.7.3 Il souligne que la question la plus sensible est celle des quotes-parts, puisqu'une hausse du pourcentage de celles-ci a des répercussions différentes dans chacun des pays, et il demande pour cette raison qu'on adopte la motion relative à la création d'un modèle fournissant des revenus supérieurs à l'IICA et qui permettrait de mettre en œuvre le PMP en totalité plutôt qu'en partie. Il exhorte les autres représentants à ne pas rejeter les options eu égard aux quotes-parts extraordinaires et à imiter ce que fait le Guyana depuis quelques années, qui verse 10 % de plus que la quote-part prévue. Il signale que l'IICA souffre d'une détérioration de ses capacités, ce qui se reflète dans la réduction du personnel et dans un écart salarial de jusqu'à 40 % par rapport à d'autres organismes.
- 3.5.7.4 Le représentant de Chili considère qu'il existe trois moyens clairs pour l'IICA d'avoir accès à des ressources : i) par l'augmentation des ressources régulières

obtenues par les quotes-parts, dont l'ajustement a donné lieu à une longue discussion et sur laquelle il considère que l'idéal serait de parvenir à une hausse du pourcentage proposé, même s'il comprend que cette solution pose problème à un certain nombre de pays ; il suggère qu'à la prochaine réunion du Conseil, on présente la hausse des quotes-parts comme une option qui pourrait se réaliser sous forme volontaire, puisqu'il considère qu'il sera difficile de parvenir à un consensus sur une hausse généralisée et il ajoute que le gouvernement du Chili est disposé à analyser les possibilités d'augmenter la quote-part, ce qui suppose une négociation interne au sein du gouvernement ; ii) au moyen de ressources externes pour accéder à la collecte du TIN ; il estime, néanmoins, qu'il faut considérer que l'IICA est en compétition pour l'administration de ressources, avec d'autres organismes qui, dans certains cas, peuvent obtenir des taux inférieurs ou qui calculent de manière différente les montants à toucher, et qu'il considère donc que malgré qu'il soit important de compter sur des ressources externes, il faut faire des provisions, puisque certains projets exécutés avec ces ressources peuvent présenter des difficultés ; et iii) de prévoir des modifications aux systèmes juridiques, aux mécanismes d'exploitation ou de prévoir des changements institutionnels comme dans le cas du Chili, où on établit au préalable des montants pour des services déterminés. Il ajoute qu'il est nécessaire de chercher des solutions de rechange, comme la coopération sud-sud et la coopération triangulaire ; de tirer profit de l'intérêt de l'Union européenne pour les régions de l'Amérique centrale et de la Caraïbe ; et de faire en sorte que les pays observateurs soutiennent les États membres, tâche pour laquelle l'IICA peut servir d'agent de liaison.

- 3.5.7.5 Le représentant de Brésil se dit satisfait du haut niveau technique des présents échanges. Il se dit d'accord avec les propos du représentant observateur de Guyana, dans le sens qu'il n'existe pas de solution immédiate à la situation financière de l'Institut. Il suggère qu'on porte cette question à l'agenda de la CCSQG, mais qu'on entame un processus de formulation d'une proposition pour la prochaine réunion du Conseil, auquel participent les représentants des pays.
- 3.5.7.6 Il se dit d'accord avec le commentaire du représentant du Chili sur la nécessité de multiplier les actions tripartites entre les pays pour pouvoir accéder à d'autres sources de fonds, en profitant de la présence de l'Institut dans tous les pays des Amériques. Il suggère de répondre aux nouveaux intérêts des organisations de coopération qui sont en adéquation avec le programme de l'IICA, et il cite comme exemple le changement climatique comme l'un des nouveaux champs

d'intérêt pour des mesures tripartites pour lesquelles divers pays sont prêts à dégager des fonds.

- 3.5.7.7 Il reconnaît qu'au Brésil, on paie un pourcentage de TIN inférieur, mais que cela est dû à un décret du gouvernement qui ne touche pas uniquement l'IICA, mais d'autres institutions aussi. Il ajoute qu'il faut continuer à discuter de la question des quotes-parts et propose de la mettre à l'agenda de la prochaine réunion du Comité exécutif puisque les pays membres sont disposés à aider l'Institut, mais qu'il faut plus d'information sur l'utilisation et l'allocation des ressources.
- 3.5.7.8 Il propose que les États membres soutiennent la négociation entre la Direction générale de l'IICA et les pays désireux d'arriver à l'harmonisation du TIN.
- 3.5.7.9 Le représentant observateur des États-Unis d'Amérique exprime son accord avec les propos du représentant du Brésil. Il considère qu'une action concertée est essentielle pour résoudre la situation financière de l'IICA et qu'il sera ardu de trouver une solution. Il estime important d'analyser en profondeur les coûts directs et indirects de l'administration de projets afin de mieux comprendre les pressions exercées sur l'Institution. Il recommande aussi de tenir davantage de réunions virtuelles de la CCSQG de manière à alimenter un dialogue continu et la participation active des pays dans la recherche de solutions efficaces.
- 3.5.7.10 Le représentant du Canada déclare que les États membres valorisent l'aide qu'apporte l'IICA aux pays. Il considère toutefois que l'Institut n'a pas formulé de méthodologie de travail claire qui tienne compte de ses limites. Il fait valoir le rapport qui doit exister entre le processus de mise en œuvre du PMP et les ressources financières dont dispose l'Institut. Il ajoute qu'il comprend mal pourquoi le Comité exécutif doit prendre des décisions sur les allocations du budget 2015, puisque ce dernier a été approuvé lors de la dernière Réunion ordinaire du Conseil. Après avoir manifesté sa satisfaction eu égard à l'orientation stratégique du PMP 2014-2018, il indique que certains aspects n'en sont pas clairs, par exemple les projets phares, devant être approuvés par tous, et qui ne prennent pas en considération certaines questions prioritaires. Il joint sa voix à celle de ses collègues pour réclamer des discussions plus poussées permettant d'examiner différentes solutions et de prendre des décisions pour atteindre les objectifs proposés.

- 3.5.7.11 Le représentant observateur de l'Argentine déclare que lors de nombreuses conversations informelles, les pays membres se sont dit satisfaits du travail réalisé par l'IICA, et unanimes à affirmer la nécessité de résoudre les difficultés financières auxquelles il fait face. Il signale qu'il doit exister une cohérence entre les défis que l'Institut veut relever et sa situation financière. Il souligne qu'il faut chercher de nouvelles sources de financement pour que l'IICA renforce la prestation de coopération technique, par exemple des initiatives de coopération sud-sud pour le transfert de technologie et de connaissances entre les pays. Il faut aussi renforcer les liens avec l'Union européenne qui finance certains volets d'action de l'Institut. Il ajoute enfin que l'Argentine est prête à aborder la question de la hausse des quotes-parts et du TIN, mais il insiste sur le fait qu'il faut poursuivre les débats et consacrer davantage de temps à l'analyse, ce qui permettra au Conseil de présenter des solutions concrètes à sa prochaine réunion.
- 3.5.7.12 Le représentant de l'Uruguay exprime sa satisfaction devant les progrès accomplis dans l'analyse de la situation financière de l'IICA et de son renforcement. En ce qui concerne l'augmentation des quote-parts, il déclare que l'Uruguay serait favorable à la hausse des quotes-parts, à condition que le processus soit responsable, en lien avec les stratégies d'action de l'IICA et prudent, pour mieux progresser en vue d'atteindre une vision plus large de son mandat. Il ajoute que les ressources externes sont importantes, mais qu'il faudrait mieux les orienter vers les voies d'action de l'IICA. Il remercie l'Institut pour les renseignements fournis, mais il considère que la ventilation des données n'est pas adéquate. Il suggère de poursuivre l'analyse du financement externe en fonction du PMP. Il recommande aussi de mettre en évidence les projets qui impliquent un travail mené depuis les bureaux de l'IICA dans les pays, de concert avec les gouvernements nationaux, et de les distinguer de ceux pour lesquels l'Institut joue un rôle administratif. Il poursuit en soulignant le rôle et la nécessité de renforcer la coopération sud-sud, et reconnaît que les pays ont progressé en matière de développement agricole, en innovation et en renforcement institutionnel pour apporter des solutions à de nouveaux problèmes. Il conclut en soulignant les avantages que possède l'IICA pour mener des actions de coopération.
- 3.5.7.13 Le représentant du Guatemala valorise l'aide que l'Institut a apporté à son pays et témoigne de la grande satisfaction régnant dans les institutions nationales à ce sujet. Étant donné la reconnaissance du travail qu'a accompli l'IICA au Guatemala, le pays s'est déclaré en faveur de la gestion par l'Institut de

certaines ressources du budget national. Il affirme que son gouvernement fait des efforts pour payer ses quotes-parts avec diligence. Il ajoute que, malgré des restrictions similaires à celles évoquées par le représentant du Chili, on a plaidé dans son pays auprès du Congrès pour faciliter la participation de l'IICA dans l'administration de ressources communes au niveau local. Il se dit prêt au dialogue en vue de trouver des mécanismes novateurs pour atteindre l'équilibre financier. Il ajoute qu'il partage l'idée de renforcer les relations existantes avec les pays observateurs.

- 3.5.7.14 Le représentant observateur de l'Équateur juge nécessaire de fixer des critères clairs pour que le pourcentage du TIN soit uniforme dans toute la Région, plutôt que de négocier des pourcentages avec chacun des pays membres. Il suggère également que l'IICA établisse un pourcentage de TIN homogène pour négocier avec les bailleurs de fonds. Cela permettrait à l'Institut d'élaborer une politique claire pour le recouvrement de coûts indirects pour la gestion de projets. Il juge aussi nécessaire d'élaborer des solutions de rechange pour toucher des contributions spéciales, pas uniquement des pays membres, par des sur-quotes, mais aussi des pays observateurs. Cela pourrait se déployer, par exemple, au moyen d'une stratégie régionale de gestion des ressources hydriques, dont l'application dépendrait de la coopération des donateurs externes à la région, intéressés à soutenir ce type d'initiatives régionales. Il juge important de renforcer la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, de manière à ce que l'IICA joue un rôle important de canalisateur et de facilitateur de coopération technique. Enfin, il indique que la hausse des quotes-parts du Fonds ordinaire doit faire l'objet d'une discussion et d'une analyse au cours des prochaines réunions, étant donné ses répercussions sur les budgets nationaux.
- 3.5.7.15 Le représentant observateur de la République dominicaine déclare que son pays a bénéficié des projets de l'IICA, par exemple, dans le domaine de la formation des ressources humaines. Son pays le mandate pour évaluer les propositions présentées par l'Institut, en dépit des difficultés économiques que connaît son pays, et à chercher les moyens de résoudre les problèmes financiers de l'IICA, pour qu'il puisse continuer à faire de la coopération technique comme il l'a fait jusqu'à présent.
- 3.5.7.16 Le représentant du Mexique affirme que son pays accepte d'apporter de l'aide technique et financière à l'Institut. Il signale que son gouvernement réserve des fonds à deux projets particuliers : un programme de formation pour les

professionnels des Caraïbes et un programme de bourses destinées aux étudiants à la maîtrise et au doctorat de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il indique qu'il approuve le PMP 2014-2018 proposé et la hausse de la quote-part que son pays verse à l'IICA. Il exhorte les délégations à accélérer les discussions et la prise de décision sur le renforcement financier de l'Institut, de manière qu'à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil, qui se tiendra dans son pays, soient approuvées des mesures concrètes contribuant à l'atteinte de ce renforcement. Il reconnaît enfin l'aide technique que l'IICA apporte à son pays, de grande utilité dans le cadre de la réforme agraire entreprise par le gouvernement de son pays.

- 3.5.7.17 Le Secrétaire des Services institutionnels de l'IICA remercie les représentants pour leurs remarques et commentaires et réitère la volonté de l'Institut de continuer à travailler à la recherche de solutions à ses problèmes financiers. Il précise ensuite que les montants découlant de l'application du TIN ne sont pas des bénéfices puisque ce taux constitue un mécanisme pour récupérer les coûts indirects relatifs à l'exécution de projets financés par des fonds externes. Cela découle d'une résolution du Conseil, qui avait demandé à ce qu'une société spécialisée établisse le procédé approprié pour le calcul du TIN.
- 3.5.7.18 Quant au budget 2014-2015, il précise qu'il a été adopté par le Conseil et que ce qui est présenté constitue la ventilation du montant global approuvé pour 2015, conformément au nouveau PMP. Il ajoute que les renseignements demandés, liés aux projets financés par des fonds externes seront analysés en détail au cours de la prochaine réunion de la CCSQG et précise que, si le cadre présenté reflète des taux inférieurs au TIN institutionnel, cela s'explique par le fait qu'il reste des projets dont le TIN a été négocié il y a longtemps. Il souligne que la présente administration de l'IICA a fait de grands efforts pour passer d'un taux avoisinant 5 % en 2010 à un taux de 7 % à l'heure actuelle.
- 3.5.7.19 Il fait ensuite référence aux scénarios avancés et précise qu'on ne demande pas au Comité exécutif de se prononcer sur les modifications au budget de 2015, puisqu'il a été approuvé par le Conseil. Il exprime son accord avec les propositions des pays et avec la nécessité de définir des avenues de financement additionnelles.
- 3.5.7.20 Le Directeur général indique qu'il a assisté récemment à la réunion du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA), au cours de laquelle il a présenté le rapport de 2013 sur le travail de l'IICA. Il mentionne qu'il a reçu



de nombreux compliments sur le travail de l'Institut et sur l'attention portée aux demandes des pays relatives à l'agriculture et au développement rural. Il remercie les pays membres pour le soutien accordé au PMP 2014-2018 proposé, qui rassemble leurs requêtes et qui est orienté vers la réalisation d'une institution moderne, plus efficiente, plus transparente, axée sur les résultats et qui concentre ses ressources sur la prestation de services de coopération technique souple et capable d'offrir des solutions rapides. Il affirme qu'il comprend que les pays demandent davantage de temps pour analyser la situation financière de l'Institut et pour trouver des solutions. Il remercie l'assemblée pour les échanges sincères qui ont caractérisé la Réunion.

- 3.5.7.21 Il répète que l'Institut a atteint la limite des possibilités d'économie et de rationalisation que l'on peut envisager. L'IICA devra donc se résoudre à réduire ses services de coopération technique éventuellement, mais espère ne pas en être réduit à cette extrémité. Il ajoute qu'il se fera un devoir de fournir les renseignements additionnels demandés par certains membres du Comité exécutif. Il reconnaît qu'il n'a pas toujours été possible de répondre efficacement aux demandes des États membres à cause de certaines situations, telles que l'impossibilité de compter sur un spécialiste en sécurité alimentaire pouvant diriger des actions particulières dans ce domaine ; la proposition d'aborder la question de l'eau, comme il avait été demandé lors de la réunion antérieure du Conseil, faute de disposer d'un expert sur cette question ; la réduction du nombre des fonctionnaires internationaux causée par la nécessité de réserver les fonds dégagés à la couverture des hausses des frais de fonctionnement ; et la difficulté d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, les salaires de l'Institut étant inférieurs d'au moins 40 % par rapport à ceux accordés par l'OEA. Il conclut en rappelant qu'il a fallu fermer le bureau de Miami l'an dernier.
- 3.5.7.22 Il explique que deux éléments doivent être traités de manière séparée, en reconnaissant qu'ils sont complémentaires ; l'un est le budget qui stagne en termes nominaux durant vingt ans ; l'autre est celui du TIN. Cela signifie qu'une hausse du TIN ne résoudra pas la situation budgétaire.
- 3.5.7.23 Eu égard à la coopération sud-sud mentionnée par les représentants du Brésil, du Chili, de l'Uruguay et par les représentants observateurs de l'Argentine et de l'Équateur, il rappelle qu'il s'agit d'une tâche quotidienne au sein de l'IICA. Il admet volontiers que des institutions comme l'Union européenne ont intérêt à ce que l'Institut exécute des projets qui comportent des initiatives de coopération

sud-sud, mais rappelle que pour ce type d'initiatives, il s'agit de ressources externes avec des budgets fixes et des échéances. Il conclut qu'aucune instance ne finance à long terme ce type de coopération, et que par conséquent, elle doit être financée par un budget propre institutionnel.

3.5.7.24 Il remercie les membres du Comité exécutif pour le dialogue continu et franc au cours de la Réunion. Il se dit satisfait parce que se dessinent des avenues qui n'avaient pas été évoquées auparavant et il se dit prêt à chercher, de concert avec les pays membres, des solutions aux problèmes financiers de l'Institut.

### 3.6 Clôture de la séance

3.6.1 La troisième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 12 h 40, le 22 mai 2014.



## ***QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE***

### **4.1 *Ouverture de la séance***

4.1.1 La quatrième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence à 14 h 35 le 22 mai 2014, sous la présidence de monsieur Roland Bhola, ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade.

### **4.2 *Lecture et adoption de projets de résolution***

4.2.1 La Rapporteuse procède à la lecture des projets de résolution suivants : “Rapport sur la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”, “Affectation des ressources pour le Programme-budget 2015”, “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”, “États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour l'exercice 2013, Rapport des commissaires aux comptes et Vingtième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”, “Désignation des commissaires aux comptes de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement supérieur (CATIE) pour l'exercice biennal 2014-2015” et “Date et lieu de la Trente-cinquième Réunion ordinaire du Comité exécutif”. Ils sont tous adoptés sans modification.

4.2.2 La Rapporteuse procède à la lecture du projet de résolution “Plan à moyen terme 2014-2018 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)”. Les représentants du Brésil, de la Barbade et de Trinité-et-Tobago, ainsi que le représentant observateur des États-Unis d'Amérique, demandent qu'il soit précisé dans la résolution que le PMP inclut les recommandations des délégations durant la discussion relative à la proposition.

4.2.3 Le représentant observateur de l'Équateur juge important qu'on incorpore, aux prochaines réunions du Comité exécutif, un processus d'élaboration d'un rapport technique à mettre en annexe des résolutions respectives, incluant les principales observations faites lors des séances de discussion portant sur les projets de résolution.

- 4.2.4 Le Secrétaire technique et le Conseiller juridique assurent que toutes les recommandations figureront sur le PMP 2014-2018. Le Secrétaire technique ajoute que dans une semaine environ, les délégations recevront la version modifiée de ce PMP. On convient d'adopter la résolution en indiquant sur celle-ci qu'on apportera au PMP les modifications pertinentes pour y inclure les observations faites par les représentants des États membres.
- 4.3 *Projet de résolution "Renforcement financier de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la mise en œuvre du Plan à moyen terme (PMP) 2014-2018"*
- 4.3.1 Le représentant du Canada suggère que le quatrième point de la Résolution soit modifié et qu'on y ajoute un alinéa c) allant comme suit : "Actualise la méthodologie pour ajuster le TIN". Il suggère aussi qu'au cinquième point "élabore une proposition..." soit changé pour "élabore des options pour le renforcement financier", et qu'entre ces libellés, soit étudiée la possibilité d'une augmentation nulle et les conséquences de celle-ci.
- 4.3.2 Le représentant du Chili se dit d'accord avec la proposition du Canada sur le quatrième point, mais ne partage pas son avis sur le cinquième point puisqu'il comprend qu'il existe un accord explicite au sein du Comité exécutif sur la nécessité de renforcer la situation financière de l'IICA. Il considère que la question a été débattue et qu'il faut plutôt définir la manière d'y parvenir et il estime, par conséquent, qu'il faut inclure des options visant à faciliter la décision majoritaire des pays pour arriver à ce renforcement financier.
- 4.3.3 Le représentant observateur des États-Unis d'Amérique soutient et la proposition du Canada et celle du Chili.
- 4.3.4 Le représentant observateur de l'Argentine soutient la proposition du Canada portant sur le quatrième point et propose que l'actualisation du TIN pourrait se faire avec l'aide d'un groupe de pays et que dans cet exercice, on se mette d'accord sur les types de coûts que doit couvrir le TIN. Au sujet du cinquième point, il comprend que le Comité exécutif s'entend sur la nécessité de renforcer financièrement l'IICA, et qu'on demande au Directeur général de présenter une proposition sur la manière d'y parvenir.

- 4.3.5 Le représentant de Brésil se dit d'accord pour amender la résolution et suggère qu'au quatrième point on ajoute la possibilité de considérer des cas spéciaux avec l'inclusion d'un alinéa c) à ce sujet. Il propose que dans cette résolution, le Comité exécutif soutienne plus vigoureusement le Directeur général dans ses efforts pour progresser dans les négociations avec les pays en vue d'inclure un calendrier pour rehausser le TIN, et suggère qu'on ajoute l'alinéa suivant : "Si jamais il est impossible d'établir un calendrier de mise en application avec le pays, le Directeur général informera les ministres de l'Agriculture et les gouvernements que le pays n'applique pas les normes adoptées par les organes de direction de l'IICA".
- 4.3.6 La Représentante observatrice des États-Unis seconde les propositions du Canada, du Chili, du Brésil et de l'Argentine sur le renforcement financier de l'IICA. Au sujet du troisième point, sur les critères d'évaluation et d'autorisation des projets, elle propose qu'on considère le critère suivant : "soit lié aux objectifs stratégiques établis dans le PMP 2014-2018".
- 4.3.7 Le Directeur général propose qu'on ajoute au quatrième point : "Négocie, avec le soutien des pays, l'adoption d'un calendrier...", pour mettre en évidence la participation des pays au processus de négociation. Au sujet des options que propose le Canada au cinquième point, il est d'avis que la résolution du Conseil lors de sa dernière Réunion ordinaire (Argentine 2013) énonce clairement l'obligation de discuter des options visant à renforcer la situation financière de l'IICA, et qu'il considère, par conséquent, qu'il ne s'agit plus de présenter des options, mais plutôt de discuter avec la CCSQG d'une proposition menant à ce renforcement. Il demande que toutes les options soient axées sur l'atteinte du renforcement financier de l'IICA.
- 4.3.8 Le représentant du Brésil demande au Directeur général de suggérer un libellé spécifique pour le quatrième alinéa, point a).
- 4.3.9 Le Directeur général précise que son commentaire était à l'effet qu'il ne doit pas être le seul à négocier l'adoption d'un calendrier de mise en application avec les États membres qui appliquent un TIN inférieur à celui qui est établi, mais plutôt que d'autres États membres doivent appuyer le Directeur général dans ce processus.

- 4.3.10 Le représentant du Mexique se dit d'accord avec le renforcement financier de l'Institut, ce qui est reflété dans la résolution proposée et déclare que son pays soutient la hausse proposée de 10,8 % de la quote-part. Il se dit aussi prêt à collaborer avec la CCSQG pour élaborer la proposition décrite au cinquième alinéa.
- 4.3.11 Le représentant du Canada, pour faire suite à son commentaire antérieur et à l'interprétation du Directeur général à ce sujet, précise qu'il juge important qu'on présente des options pour les budgets des années à venir.
- 4.3.12 Le représentant observateur de Guyana rappelle que lors de la Dix-septième Réunion ordinaire du Conseil, les ministres de l'Agriculture ont convenu qu'il était nécessaire d'explorer des possibilités pour le renforcement financier de l'IICA. Ils ont reconnu, déclare-t-il, que l'Institut n'est pas financé adéquatement vu que son budget est gelé. Ils ont exprimé la volonté de songer à modifier la quote-part et ont convenu qu'on présenterait, à cette réunion du Comité exécutif, des avenues pour renforcer la situation financière de l'IICA. Il considère que le PMP 2014-2018 ne peut pas être pleinement mis en œuvre avec le budget actuel de l'Institut. Cela signifie que les membres du Conseil doivent trouver des moyens d'augmenter le budget, soit par une amélioration de l'efficacité, soit par une hausse du TIN ou des quotes-parts. Il conclut en indiquant que pour mettre en œuvre pleinement le nouveau PMP, il est urgent que l'IICA puisse compter sur un budget adéquat.
- 4.3.13 Les représentants du Brésil, du Canada et du Mexique, les représentants observateurs des États-Unis d'Amérique et de l'Argentine et le Conseiller juridique de l'Institut, constituent le groupe qui sera chargé de modifier le libellé des paragraphes 3, 4 et 5 du projet de résolution.
- 4.3.14 Le Conseiller juridique procède à la lecture des alinéas modifiés du projet de résolution :
3. *De demander au Directeur général de faire un rapport au CCSQG, pour ses commentaires et ses suggestions sur les critères établis par la direction générale pour évaluer et accepter les projets de coopération technique financés avec des ressources externes et de présenter ce rapport pour examen au Comité Exécutif, à sa prochaine réunion. Ces critères doivent être des projets étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux résultats prévus dans le PMT.*

4. *De demander au Directeur général, afin d'assurer l'application d'une politique TIN uniforme dans les projets financés par des ressources externes :*
  - (a) *De réaliser, conformément à l'article 3.5.2 du règlement financier, l'enquête annuelle du TIN pour s'assurer qu'il reflète les coûts réels de la gestion des ressources externes, afin d'en fixer le taux annuel.*
  - (b) *De proposer des critères, conformément au paragraphe 3 (ci-dessus), pour les projets futurs avec un TIN qui ne récupère pas les coûts indirects.*
  - (c) *De présenter un rapport à la prochaine réunion du Comité exécutif sur l'adoption de projets et le TIN appliqué.*
  
5. *De demander au Directeur général de fixer, avec la CCSQG, des options pour le renforcement financier de l'Institut et de les soumettre à l'examen de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, afin d'en saisir la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.*

4.3.15 Le représentant observateur de Guyana déclare qu'il approuve la résolution amendée. Il ajoute que les options de renforcement financier qu'on demande de présenter au Directeur général doivent faire en sorte que l'IICA puisse compter sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière du PMP 2014-2018.

4.3.16 Le Président déclare que le projet de résolution est adopté, avec les modifications demandées.

#### 4.4 Autres questions

##### 4.4.1 Rapport sur la situation de l'IICA en Colombie

4.4.1.1 Le Secrétaire technique fait le compte-rendu de la situation actuelle de l'IICA en Colombie, relative à la gestion de projets d'irrigation et de drainage exécutés dans le cadre du programme *Agro Ingreso Seguro* (AIS).



4.4.1.2 Le représentant observateur de la Colombie fait la lecture d'un communiqué de la Chancellerie de son pays portant sur cette question.

#### 4.4.2 Requête du Canada

4.4.2.1 Le représentant du Canada informe ses collègues qu'au mois de juillet, la Commission du *Codex Alimentarius* se réunira pour élire le prochain président qui la dirigera et que le Canada a présenté un candidat. Il s'agit de monsieur Samuel Godefroy, qui possède une vaste expérience dans le domaine de l'innocuité des aliments et qui a travaillé au sein de diverses commissions du Codex. Il demande aux autres pays membres de l'IICA de soutenir la candidature de monsieur Godefroy.

#### 4.4.3 Mots des représentants du Brésil et de Guyana

4.4.3.1 Le représentant du Brésil félicite le Directeur général pour le climat de transparence et d'échange qu'il fait régner aux réunions des organes de direction de l'Institut. Il souligne également le rôle que joue l'IICA comme maillon entre donateurs et bénéficiaires. Il suggère aux pays comme le Canada et les États-Unis d'Amérique de coopérer avec d'autres pays en se servant de l'Institut comme intermédiaire.

4.4.3.2 Le représentant observateur de Guyana réitère son soutien aux considérations et aux propositions budgétaires qui permettront à l'IICA de mettre en œuvre le PMP 2014-2018 le plus efficacement possible.

#### 4.5 Clôture de la séance

4.5.1 La quatrième séance plénière de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 17 h 26, le 22 mai 2014.

## ***SÉANCE DE CLÔTURE***

### **5.1 *Ouverture de la séance***

5.1.1 La séance de clôture de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence à 17 h 30 le 22 mai 2014, sous la présidence de monsieur Roland Bhola, ministre de l'Agriculture, des Ressources foncières, de la Sylviculture, de la Pêche et de l'Environnement de la Grenade.

5.1.2 Le représentant observateur de Guyana félicite tous les membres du Comité exécutif pour le travail réalisé et le Président de la Réunion pour son excellente direction.

5.1.3 Le représentant observateur des États-Unis d'Amérique ajoute ses félicitations à celles du représentant observateur de Guyana et affirme que la Réunion a été très productive. Il remercie les participants pour la collaboration obtenue au cours des deux jours de travail.

### **5.2 *Mot du Président du Comité exécutif***

5.2.1 Le Président se dit satisfait d'avoir représenté le gouvernement de la Grenade, et remercie monsieur Leslie Ramsammy, ministre de l'Agriculture de Guyana, d'avoir proposé son nom pour présider cette réunion du Comité exécutif. Il remercie ensuite le Directeur général de l'IICA et les membres du bureau de la Réunion, et se dit heureux de constater qu'ont été atteints les objectifs de celle-ci. Il conclut en manifestant son désir de rencontrer à nouveau les participants pour discuter de questions d'intérêt pour le développement de l'agriculture des pays.

### **5.3 *Mot du Directeur général de l'IICA***

5.3.1 Le Directeur général souligne le travail du Président du Comité exécutif, dont l'habileté à diriger la Réunion a permis d'accomplir des progrès dans les discussions portant sur des questions importantes pour l'Institut. Il remercie toutes les personnes présentes pour le soutien apporté pour faire de l'IICA une organisation plus solide et utile pour le secteur agricole.

- 5.3.2 Il exprime sa reconnaissance à l'endroit des représentants des États membres pour le soutien apporté à la proposition du PMP 2014-2018. Il les remercie pour les commentaires reçus et les assure qu'on apportera au PMP les modifications reflétant ces commentaires. Il invite ensuite les membres du Comité exécutif à travailler avec l'IICA au renforcement financier afin de matérialiser, en l'espace d'un an, ce qui a été établi par la présente assemblée et de présenter une proposition à ce sujet à la prochaine réunion du Conseil.
- 5.3.3 Le Directeur général remercie le personnel de l'IICA, le Président de la Réunion, la Rapporteuse et les interprètes et traducteurs. Il réitère enfin l'intérêt des membres du Comité exécutif de tenir ensuite une réunion de la CCSQG pour élaborer de manière immédiate un agenda de travail, basé sur les recommandations de ce Comité exécutif.
- 5.4 Clôture de la séance
- 5.4.1 La séance de clôture de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée à 17 h 40, le 22 mai 2014.

# **RÉSOLUTIONS**



## RÉSOLUTIONS

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>A. Politique institutionnelle et services de coopération technique</b>		
Rés. 592	Plan à moyen terme 2014-2018 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	80
Rés. 581	Rapport annuel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) 2013	63
<b>B. Questions budgétaires et financières</b>		
Rés. 587	Affectation des ressources pour le Programme-budget 2015	71
Rés. 588	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	74
Rés. 589	États financiers de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour l'exercice 2013, rapport des commissaires aux comptes et vingtième rapport du Comité de Révision de la vérification (CRV)	76
Rés. 590	Désignation des commissaires aux comptes de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour l'exercice biennal 2014-2015	78
Rés. 593	Renforcement financier de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la mise en œuvre du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018	82
<b>C. Partenariats avec des organismes internationaux</b>		
Rés. 583	Rapport biennal 2012-2013 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)	66

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
Rés. 584	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour l'exercice biennal 2012-2013	67
<b>D. Assuntos dos órgãos de governo</b>		
Rés. 582	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-troisième Réunion ordinaire du Comité exécutif	65
Rés. 585	Rapport du représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) au Conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	68
Rés. 586	Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	70
Rés. 591	Date et lieu de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	79

IICA/CE/Res. 581 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original: espagnol

## **RÉSOLUTION N° 581**

### **RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR L'ANNÉE 2013**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 630 (14), « Rapport annuel de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour l'année 2013 »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.f du Règlement du Comité exécutif dispose qu'il incombe à cet organe directeur de l'IICA de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s'imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l'Institut pour l'année 2013, qui a été présenté par son Directeur général au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA) le 14 mai 2014 ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l'IICA en 2013 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération aux niveaux national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2010-2014 ;

Que le Représentant de l'Institut dans chacun de ses 34 pays membres a présenté aux autorités nationales le rapport sur la coopération mise en œuvre par IICA dans le pays en question pendant l'année 2013 ; et

Que le Rapport annuel pour l'année 2013 est disponible en format électronique sur le site web de l'Institut ([www.iica.int](http://www.iica.int)),



DÉCIDE :

D'adopter le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2013.

IICA/CE/Res. 582 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original: espagnol

**RÉSOLUTION N° 582**

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE  
LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN  
DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-TROISIÈME RÉUNION  
ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 633 (14), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) », et IICA/CE/Doc. 632 (14), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès mentionnés ci-dessus montrent que la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées par le Conseil interaméricain de l'agriculture, à sa Dix-septième réunion ordinaire, et qu'elle s'est dûment acquittée des tâches nécessaires afin de mettre en application les résolutions adoptées par le Comité exécutif, à sa Trente-troisième réunion ordinaire.

DÉCIDE :

D'approuver les rapports : (i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) » et (ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif ».

IICA/CE/Res. 583 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 583****RAPPORT BIENNAL 2012-2013 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le Comité Exécutif, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) sur le rapport décrivant les activités développées au cours de l'exercice biennal 2012-2013,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord actuel, signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel sur ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité Exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet Institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA la version du rapport biennal et les plans du CARDI pour qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport sur les activités menées par le CARDI pour l'exercice biennal 2012-2013 et de le remercier pour son exposé.
2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer à resserrer leurs liens techniques et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la contribution des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et rural des Caraïbes.

IICA/CE/Res. 584 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 584**

**RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2012-2013**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2012-2013”,

CONSIDÉRANT :

Que, par la Résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé le Comité Exécutif de recevoir et d’analyser les rapports et les plans du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) et prié le Directeur général de ce Centre d’envoyer directement, à l’avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l’IICA afin qu’ils soient reçus par le Comité Exécutif ; et

Que, par la Résolution IICA/CE/Res. 550 (XXXI-O/11), le Comité Exécutif a reçu favorablement le “Programme d’action conjointe IICA-CATIE pour 2011-2014”,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le Rapport du CATIE pour la période biennale 2012-2013 et de remercier son Directeur général pour sa présentation.
2. De prier l’IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités du Programme d’action conjointe, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

IICA/CE/Res. 585 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 585****RAPPORT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE  
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT  
(CATIE) POUR LA PÉRIODE 2013-2014**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le Rapport des États-Unis d'Amérique, en qualité de Représentant du Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) auprès du Conseil d'administration du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pendant la période 2013-2014,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'Accord constitutif du CATIE, le Conseil est l'organe suprême de ce Centre et qu'il a le pouvoir de désigner un représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE avec droit de voter et de délibérer ;

Que, en vertu de la résolution IICA/JIA/Res. 461 (XV-O/09), les États-Unis d'Amérique ont été désignés comme Représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE pour la période 2013-2014 ;

Que le Comité Exécutif, par sa résolution IICA/CE/Res. 532 (XXX-O/10), a recommandé au Conseil que son Représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE veille, dans l'exercice de son mandat, à la consolidation du travail conjoint avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ; et

Que le Comité Exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 543 (XXXI-O/11), a approuvé les responsabilités du Représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE, qui consistent, entre autres, à présenter tous les ans un rapport de ses travaux au Comité Exécutif et au Directeur général de l'IICA,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport des États-Unis d'Amérique et de remercier le représentant du Conseil auprès du Conseil d'administration du CATIE pour son travail pendant la période 2013-2014.
2. De charger le Directeur général de l'IICA de présenter, à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil, qui aura lieu en 2015 au Mexique, le rapport de son représentant auprès du Conseil d'administration du CATIE pour la période 2013-2014.

IICA/CE/Res. 586 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original: espagnol

**RÉSOLUTION N° 586****RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2014 DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 631 (14), « Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) »,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général et de permettre à celui-ci d'avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de parvenir plus aisément à des consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA), et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 587 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 587**

**AFFECTATION DES RESSOURCES POUR LE PROGRAMME-BUDGET 2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 625 (14), « Proposition de Programme-budget 2015 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres à la majorité des deux-tiers de ses membres » ;
- ii) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États américains » ;

Que le Conseil, à sa Dix-septième réunion ordinaire, par la résolution de l'IICA/JIA/Res. 485 (XVII-O/13), a décidé :

- i) D'approuver l'enveloppe globale du Fonds ordinaire du programme-budget 2014-2015 de l'Institut d'un montant annuel de 33 910 000 USD, financé grâce aux quotes-parts des États membres à hauteur de 27 810 000 USD par an et par des recettes diverses annuelles de 6 100 000 USD, constituées de 3 500 000 USD de recettes escomptées chaque année, et de 2 600 000 USD annuels provenant du Fonds de recettes diverses ;



- ii) De demander au Directeur général de soumettre à l'examen de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité Exécutif une proposition d'allocation des fonds autorisés pour le Programme-budget 2015, qui soit conforme aux priorités du nouveau Plan à moyen terme de l'Institut ; et

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2015 dans un format qui respecte, en matière de structure et de contenu, les exigences réglementaires en vigueur et la résolution IICA/JIA/Res. 485 (XVII-O/13),

DÉCIDE :

D'approuver l'affectation détaillée des ressources ordinaires du Programme-budget 2015 conformément aux montants alloués à chacun des chapitres, postes et priorités détaillés dans le document IICA/CE/Doc. 625 (14), "Proposition de Programme-budget 2015", dont le résumé par chapitre figure à l'Annexe A de la présente résolution.

**ANNEXE A**  
**Affectation du Fonds ordinaires par chapitre - 2015**  
**(USD)**

CHAPITRE	2015			
	QUOTES-PARTS	RECETTES DIVERSES	FONDS ORDINAIRE	
			USD	%
I: Services directs de coopération technique	24 877 351	5 805 664	30 683 015	90,5%
II: Frais de direction	1 563 739	65 438	1 629 177	4,8%
III: Frais généraux et provisions	1 260 000	20 000	1 280 000	3,8%
IV: Modernisation de l'infrastructure et de l'équipement	108 910	208 898	317 808	0,9%
<b>TOTAL</b>	<b>27 810 000</b>	<b>6 100 000</b>	<b>33 910 000</b>	<b>100,0%</b>

IICA/CE/Res. 588 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 588****RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.626 (14), « Rapport sur le recouvrement des quotes-parts »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), lors de sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut » ;

Que, grâce à l'efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'agriculture et d'autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ; et

Que ce résultat a facilité l'exécution des programmes et projets inclus dans les stratégies de coopération établies dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA aux niveaux national, régional et continental,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères, ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA, pour les efforts qu'ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l'Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité Exécutif et le Conseil pour encourager les États membres de l'IICA à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts des années antérieures.
3. De demander au Directeur général : (a) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts pour 2014 et les arriérés correspondant à des périodes antérieures, et (b) de continuer d'informer les États membres de l'IICA sur les progrès accomplis à cet égard.
4. D'exhorter les États membres à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts à l'Institut, et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières à l'endroit de l'IICA.

IICA/CE/Res. 589 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 589****ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION  
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR L'EXERCICE 2013, RAPPORT DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE  
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU:

Les documents IICA/CE/Doc. 627 (14), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2013 et le rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 629 (14), “Vingtième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement intérieur du Comité Exécutif établit qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/ Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions à propos de ses recommandations ; et

Que le CRV, dans son Vingtième rapport, établit qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice 2013 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes relatifs à ces états financiers, et de demander au Directeur général qu'il les transmette au Conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance à sa Dix-huitième réunion ordinaire.
2. D'approuver le Vingtième rapport du CRV et de demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 590 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 590****DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTE DE L'INSTITUT  
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET DU  
CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT  
(CATIE) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

**CONSIDÉRANT:**

Que l'article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d'accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement ;

Qu'une commission spéciale composée de représentants de la Direction générale, avec la participation du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), a analysé les propositions présentées par cinq cabinets de vérification renommés, et conclu que le cabinet Deloitte & Touche S.A. a soumis la meilleure proposition en termes de qualité et de prix ; et

Que, s'appuyant sur ladite analyse, le Directeur général de l'IICA recommande au Comité exécutif de désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2014-2015,

**DÉCIDE :**

De désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A. pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2014-2015, mandat qui pourra être prolongé par le Directeur général pour une période supplémentaire de deux ans.

IICA/CE/Res. 591 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 591**

**DATE ET LIEU DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 634 (14), « Date et lieu de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'IICA doit tenir une réunion ordinaire chaque année, et doit donc fixer la date et le lieu de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2015 ;

Que l'article 25 du règlement susmentionné stipule que, lorsqu'aucun État membre ne s'offre pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, la réunion se tient au siège social de l'Institut, à San José, Costa Rica ; et

Que le Directeur général fait savoir qu'il n'a reçu aucune proposition officielle d'un État membre en vue d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De tenir la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège social de l'IICA, à San José, Costa Rica, au cours du premier semestre de 2015.
2. De demander au Directeur général, conformément aux procédures établies par les normes en vigueur, de convoquer, en temps opportun, les États membres à la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif.



IICA/CE/Res. 592 (XXXIV-O/14)

21 mai 2014

Original: espagnol

**RÉSOLUTION N° 592****PLAN À MOYEN TERME 2014-2018 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN  
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 624 (14), « Plan à moyen terme 2014-2018 »,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 481 (XVII-O/13), le Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA) a demandé au Directeur général de l'IICA d'élaborer le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2018 et a autorisé le Comité exécutif à approuver ledit plan à sa Trente-quatrième Réunion ordinaire ainsi que les ajustements au Programme-budget 2014-2015 de l'IICA qui sont nécessaires pour la mise en œuvre du PMT ;

Que, pour élaborer le PMT 2014-2018, le Directeur général a suivi essentiellement les orientations suivantes : (i) les résolutions en vigueur du Conseil interaméricain de l'agriculture et du Comité exécutif, et (ii) les lignes directrices pour les activités de l'Institut contenues dans son Plan stratégique pour la période 2010-2020 ;

Que, pour l'élaboration du PMT 2014-2018, conformément aux recommandations des États membres, le Directeur général a tenu des consultations avec ceux-ci ;

Que le PMT 2014-2018 propose une vision renouvelée de la prestation des services de coopération au niveau continental, régional, plurinational et national, qui mettront à profit les avantages compétitifs et comparatifs que possède l'IICA afin d'obtenir des résultats plus importants pour tous ses États membres ;

Que le PMT 2014 -2018 exige l'adoption d'une approche de la gestion basée sur les résultats, c'est-à-dire d'œuvrer pour que la coopération technique fournie par l'Institut

contribue à ce que le Continent américain, dans son ensemble, ainsi que chacun des pays membres atteignent les objectifs définis dans le Plan stratégique 2010-2020 ;

Que le Directeur général a présenté la première version du PMT 2014-2018 lors de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), tenue le 27 mars 2014, laquelle a recommandé d'apporter des modifications à ce plan, ce qui été réalisé par la Direction générale ; et

Que les membres du Comité exécutif et d'autres États membres qui participent à cette réunion ont fait savoir que, d'une manière générale, ils étaient satisfaits de la version du PMT 2014-2018 présentée par le Directeur général et qu'ils ont formulé des suggestions constructives à incorporer au document et pour sa mise en application,

DÉCIDE :

1. D'approuver le Plan à moyen terme 2014-2018 de l'IICA en tant que cadre d'orientation pour les activités de l'Institut pendant la période en question et de demander au Directeur général d'incorporer à ce Plan les suggestions formulées par les États membres.
2. D'exprimer sa satisfaction pour la large participation des États membres à l'élaboration du PMT 2014-2018 et, en particulier, de les remercier pour les commentaires constructifs qu'ils ont formulés à la réunion de la CCSQG et à cette réunion.

IICA/CE/Res. 593 (XXXIV-O/14)

22 mai 2014

Original : anglais

**RÉSOLUTION N° 593****RENFORCEMENT FINANCIER DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE  
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN À MOYEN TERME (PMT) 2014-2018**

Le COMITÉ EXECUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 628 (14), « Proposition pour le renforcement financier de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) » et IICA/CE/Doc. 624 (14), « Proposition du plan à moyen terme 2014-2018 »,

CONSIDÉRANT :

Que les quotes-parts des États membres n'ont pas augmenté depuis 1995 et que les ressources du Fonds des recettes diverses complétant les quotes-parts sont en voie d'épuisement, ce qui limite le renforcement financier de l'Institut ;

Que, selon la résolution IICA/JIA 491 (XVII-O/13), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a demandé au Directeur général, après consultation préalable du Comité consultatif spécial pour les questions de gestion (CCSQG), de soumettre pour examen au Comité exécutif, à sa prochaine réunion ordinaire, des propositions qui tiennent compte de la situation financière de l'Institut, ainsi que des recommandations pour renforcer cette situation financière, et que le Directeur général s'est conformé à cette demande ;

Que le PMT 2014-2018 sera financé par le budget actuel du Fonds ordinaire (quotes-parts et recettes diverses), avec la portée, le niveau, la couverture et l'impact correspondants ;

Que, afin de soutenir la mise en œuvre des actions de coopération technique prévues dans le PMT 2014-2018, d'élargir la couverture de ces actions et de renforcer la gestion

institutionnelle, il est nécessaire de promouvoir les efforts visant à obtenir une plus grande quantité de ressources financières ;

Que le Directeur général a informé les États membres que les ressources supplémentaires nécessaires pour renforcer la mise en œuvre du nouveau PMT sont estimées à 3 000 000 USD, montant applicable en une seule fois dans la période 2015-2018, équivalent à une augmentation de 10,8 % des quotes-parts et pour les années suivantes, à une augmentation de 3,6 % des quotes-parts des États membres pour compenser les effets de l'inflation de 3,0 % annuel dans le Fonds ordinaire, et que certains États membres ont exprimé leur soutien au renforcement du Fonds ordinaire grâce à une augmentation des quotes-parts ;

Qu'il est important d'avoir le soutien des États membres pour appliquer la politique du taux net institutionnel (TIN), actuellement fixé à 8,1 %, afin de financer la part des coûts indirects de l'Institut qui devraient être couverts avec des ressources externes, ce qui empêcherait l'érosion du Fonds ordinaire ;

Que les États membres ont souligné la nécessité de veiller à ce que les projets financés par des ressources externes développent et correspondent aux quatre objectifs établis dans le PMT 2014-2018 et contribuent pleinement à la réalisation des résultats énoncés dans le Plan ; et

Que le Directeur général a indiqué lors de cette réunion, son désir de soumettre aux États membres, lors des réunions à venir du CCSQG et du Comité exécutif, des idées et des recommandations supplémentaires pour le renforcement de l'Institut,

DÉCIDE :

1. D'inciter les États membres à verser des contributions volontaires supplémentaires sous la forme de contributions hors-quote-part, afin de renforcer le Fonds et la mise en œuvre du PMT 2014-2018.
2. D'inviter le Directeur général à continuer la promotion et l'obtention de ressources supplémentaires qui permettent d'améliorer les capacités techniques et la gestion de l'Institut pour la mise en œuvre du PMT 2014-2018, provenant de pays associés, d'observateurs permanents, de pays donateurs, de sociétés, de fondations, d'institutions financières, de pays tiers avec qui l'IICA a signé des accords de coopération et d'autres contributeurs potentiels.

3. De demander au Directeur général de faire un rapport au CCSQG, pour ses commentaires et ses suggestions sur les critères établis par la direction générale pour évaluer et accepter les projets de coopération technique financés avec des ressources externes et de présenter ce rapport pour examen au Comité exécutif, à sa prochaine réunion. Ces critères doivent être des projets étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux résultats prévus dans le PMT.
4. De demander au Directeur général, afin d'assurer l'application d'une politique TIN uniforme dans les projets financés par des ressources externes :
  - (a) De réaliser, conformément à l'article 3.5.2 du règlement financier, l'enquête annuelle du TIN pour s'assurer qu'il reflète les coûts réels de la gestion des ressources externes, afin d'en fixer le taux annuel.
  - (b) De proposer des critères, conformément au paragraphe 3 (ci-dessus), pour les projets futurs avec un TIN qui ne récupère pas les coûts indirects.
  - (c) De présenter un rapport à la prochaine réunion du Comité exécutif sur l'adoption de projets et le TIN appliqué.
5. De demander au Directeur général de fixer, avec la CCSQG, des options pour le renforcement financier de l'Institut et de les soumettre à l'examen de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, afin d'en saisir la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture.

**SIGNATURE DU RAPPORT**



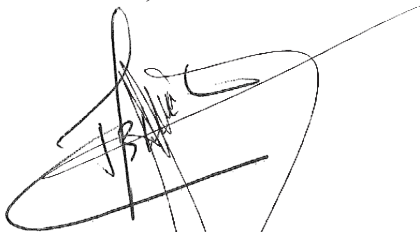
## SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 17h 00, le 22 mai de l'année deux mille quatorze, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Villalobos', with a long horizontal stroke extending to the right.

Víctor M. Villalobos  
Directeur général de  
l'IICA et Secrétaire *d'office* du  
Comité exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Bhola', with a long horizontal stroke extending to the right.

Roland Bhola  
Ministre de l'Agriculture,  
des Ressources foncières, de la  
Sylviculture, de la Pêche et  
de l'Environnement de la  
Grenade, Président du Comité  
exécutif 2014





# ANNEXES



## ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

IICA/CE/Doc. 623 (14)

1. **Programme de travail provisoire** IICA/CE/Doc. 622 (14)
2. **Message du Directeur général**
  - 2.1. Proposition de Plan à moyen terme 2014- 2018 IICA/CE/Doc. 624 (14)
3. **Renforcement financier de l'Institut**
  - 3.1. Programme-budget 2015 IICA/CE/Doc. 625 (14)
  - 3.2. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts IICA/CE/Doc. 626 (14)
  - 3.3. États financiers de l'Institut de 2013 et rapport des commissaires aux comptes IICA/CE/Doc. 627 (14)
  - 3.4. Propositions en vue de la récupération de la capacité financière de l'IICA IICA/CE/Doc. 628 (14)
  - 3.5. Vingtième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) IICA/CE/Doc. 629 (14)
4. **Consolidation des partenariats stratégiques avec d'autres institutions**
  - 4.1. Rapport biennal 2012-2013 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) (sans cote)
  - 4.2. Rapport biennal 2012-2013 du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) (sans cote)
5. **Les activités de la Direction générale et des organes de gouvernement**
  - 5.1. Rapport sur les travaux du représentant du Conseil auprès du Conseil supérieur du CATIE (sans cote)
  - 5.2. Rapport annuel de l'IICA 2013 IICA/CE/Doc. 630 (14)

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| 5.3. Rapport de la Réunion ordinaire 2014 de la Commission consultative spéciale pour les questions administratives (CCSQG) | IICA/CE/Doc. 631 (14) |
| 5.4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif    | IICA/CE/Doc. 632 (14) |
| 5.5. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-septième réunion ordinaire du Conseil                | IICA/CE/Doc. 633 (14) |
| 5.6. Date et siège de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif  | IICA/CE/Doc. 634 (14) |

## **6. Questions diverses**

## ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

### ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2014

#### **Barbade**

Lennox Chandler (*Titulaire*)  
Deputy Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Food, Fisheries  
and Water Resource Management  
Tel.: (246) 434 5024  
Fax: (246) 428 7777  
lennoxchandler@hotmail.com

#### **Brésil**

Benedito Rosa do Espírito Santo (*Titulaire*)  
Diretor de Assuntos Comerciais Ministério  
da Agricultura, Pecuária e Abastecimento  
Tel.: (61) 3218 2152  
benedito.rosa@agricultura.gov.br

#### **Canada**

Daryl Nearing (*Titulaire*)  
Deputy Director of Multilateral Relations  
Agriculture and Agri-Food Canada  
Tel.: (613) 773 1523  
daryl.nearing@agr.gc.ca

#### **Chili**

Alex Barril García (*Titulaire*)  
Asesor del Ministro de Agricultura en  
Asuntos Internacionales  
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias  
(ODEPA)

Ministerio de Agricultura  
Tel.: (562) 2397 3090  
abarril@odepa.gob.cl

#### **Grenade**

Roland Bhola (*Titulaire*)  
Minister of Agriculture, Lands, Forestry,  
Fisheries and the Environment  
Ministry of Agriculture, Lands, Forestry,  
Fisheries and the Environment  
Tel.: (473) 440 2722  
Fax: (473) 440 4191  
agriculture@gov.gd  
rolandbhola6719@hotmail.com

#### **Guatemala**

Carlos Alfonso Anzueto Del Valle  
(*Titulaire*)  
Viceministro de Desarrollo Económico  
Rural  
Ministerio de Agricultura, Ganadería  
y Alimentación  
Tel.: (502) 5001 8378  
caanzueto@gmail.com

Héctor R. Palacios Lima (*Suppléant*)  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario  
Embajada de la República de Guatemala  
en Costa Rica  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 2221 1297  
Fax: (506) 2290 4111  
embcostarica@minex.gob.gt

**Honduras**

Moisés A. Molina Guillén (*Titulaire*)  
 Subsecretario de Agricultura  
 Secretaría de Agricultura y Ganadería  
 Tel.: (504) 9459 1053  
 moises.molina@sag.gov.hn

**Mexique**

Fernando Baeza Meléndez (*Titulaire*)  
 Embajador Extraordinario y  
 Plenipotenciario  
 Embajada de los Estados Unidos  
 Mexicanos en Costa Rica  
 Tel.: (506) 2257 0633  
 Fax: (506) 2258 2437  
 fbaeza@sre.gob.mx

Luciano Vidal García (*Suppléant*)  
 Coordinador de Asesores del Subsecretario  
 de Alimentación y Competitividad  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación  
 (SAGARPA)  
 Tel.: (52 555) 3871 1143  
 luciano.vidal@sagarpa.gob.mx

Lourdes Cruz Trinidad (*Suppléante*)  
 Directora de Relaciones Internacionales  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación  
 (SAGARPA)  
 Tel.: (52 555) 3871 1058  
 mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Fernando Valderrábano Pesquera  
 (*Suppléant*)  
 Subdirector de Asuntos Internacionales

Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación  
 (SAGARPA)  
 Tel.: (52 555) 3871 1058  
 fernando.valderrabano@sagarpa.gob.mx

Iván Trujillo (*Suppléant*)  
 Embajada de los Estados Unidos  
 Mexicanos en Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 2257 0633  
 Fax: (506) 2258 2437  
 dtrujillos@sre.gob.mx

**Pérou**

Andrés Garrido (*Titulaire*)  
 Consejero y Cónsul  
 Embajada de la República del Perú  
 en Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 2225 9145  
 Fax: (506) 2253 0457  
 embaperu@amnet.cr

**Trinité-et-Tobago**

Jacqueline Charles (*Titulaire*)  
 Deputy Permanent Secretary  
 Ministry of Food Production  
 Tel.: (868) 689 4561  
 Fax: (868) 622 8202  
 jvcharles@gmail.com  
 charlesj@gov.tt

Lueandra Neptune (*Suppléante*)  
 Acting Planning Officer III  
 Agricultural Planning Division  
 Ministry of Food Production

Tel.: (868) 622 1221  
 Fax: (868) 622 8762  
 Lueandra@yahoo.com

Candice Natasha Shade (*Conseillère*)  
 Chargé d'Affaires a.i.  
 Embassy of the Republic of  
 Trinidad and Tobago in Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 2231 0809  
 Fax: (506) 2231 1244  
 shadec@foreign.gov.tt

### Uruguay

Mario Mondelli Delgado (*Titulaire*)  
 Director de la Oficina de Programación  
 y Política Agropecuaria  
 Ministerio de Ganadería, Agricultura  
 y Pesca  
 Tel.: (598) 2412 6362  
 mmondelli@mgap.gub.uy

## ÉTATS NON-MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2014

### Argentine

Maximiliano Moreno (*Titulaire*)  
 Director de Negociaciones Multilaterales  
 Dirección Nacional de Relaciones  
 Agroalimentarias Internacionales  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería  
 y Pesca  
 Tel.: (54 11) 4363 6263  
 maxmor@minagri.gob.ar

### Colombie

Alberto Bula Bohórquez (*Titulaire*)  
 Consejero  
 Embajada de la República de Colombia en  
 Costa Rica  
 Tel.: (506) 2283 7191  
 Fax: (506) 2283 6818  
 alberto.bula@cancilleria.gov.co

### Costa Rica

Luis Felipe Arauz Cavallini (*Titulaire*)  
 Ministro de Agricultura y Ganadería  
 Ministerio de Agricultura y Ganadería  
 Tel.: (506) 2220 4346 / 2232 9420  
 Fax: (506) 2232 2103  
 despachoministro@mag.go.cr

Erick Quirós (*Suppléant*)  
 Subdirector  
 Secretaría Ejecutiva de Planificación  
 Sectorial Agropecuaria (SEPSA)  
 Ministerio de Agricultura y Ganadería  
 Tel.: (506) 2231 1051  
 equiros@mag.go.cr

### Équateur

Fernando Pablo Jácome Estrella (*Titulaire*)  
 Secretario General de Relacionamiento del  
 Sistema Productivo  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
 Acuicultura y Pesca  
 Tel.: (593) 9995 4787  
 Fax: (593) 396 0180  
 pjacome@magap.gob.ec



**États-Unis d'Amérique du Nord**

Bryce Quick (*Titulaire*)  
 Associate Administrator and Chief  
 Operating Officer  
 Foreign Agricultural Service  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 720 2706  
 Bryce.Quick@fas.usda.gov

Wendell Dennis (*Suppléant*)  
 Deputy Director Multilateral Affairs  
 Division  
 Office of Agreements and Scientific Affairs  
 Foreign Agricultural Service  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 720 1319  
 Wendell.Dennis@fas.usda.gov

Mary Blanca Rios (*Conseillère*)  
 Foreign Affairs Officer  
 Office of Management Policy and  
 Resources  
 Bureau of International Organization  
 Affairs  
 United States Department of State  
 Tel.: (202) 647 1464  
 riosmb@state.gov

Stephen Huete (*Conseiller*)  
 Agricultural Counselor Office of  
 Agricultural Affairs  
 United States Embassy in Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 8817 9573  
 huetes@gmail.com  
 huetesm@state.gov

Kelly Stange (*Conseillère*)  
 Agricultural Attaché  
 Office of Agricultural Affairs  
 United States Embassy in Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (202) 2519 2333  
 Kelly.stange@fas.usda.gov

**Guyana**

Leslie Ramsammy (*Titulaire*)  
 Minister of Agriculture  
 Ministry of Agriculture  
 Tel.: (592) 227 5049  
 ministerofagriculture@gmail.com

**Panama**

Vielka Burillo Saíz (*Titulaire*)  
 Agregada  
 Embajada de la República de Panamá  
 en Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 2281 2442  
 Fax: (506) 2281 2161  
 panaembacr@racsa.co.cr

**République dominicaine**

Néstor Juan Cerón Suero (*Titulaire*)  
 Embajador Extraordinario y  
 Plenipotenciario  
 Embajada de la República Dominicana  
 en Costa Rica  
 San José, Costa Rica  
 Tel.: (506) 8730 6192  
 Fax: (506) 2280 7604  
 ncesquina27@gmail.com

Enrique Chalas Velásquez (*Suppléant*)  
Ministro Consejero  
Embajada de la República Dominicana  
en Costa Rica  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 8810 1780  
Fax: (506) 2280 7604  
echalas1@hotmail.com

### **PAYS PARTENAIRE**

#### **Espagne**

José Luis Herranz Sáez  
Consejero de Agricultura, Alimentación  
y Medio Ambiente  
Embajada del Reino de España en  
Costa Rica  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 2222 9823  
Fax: (506) 2222 9733  
sanjose@magrama.es

### **OBSERVATEURS PERMANENTS**

#### **République tchèque**

Bianca Mrázová  
Cónsul Honoraria de la República Checa  
Embajada de la República Checa en  
Costa Rica  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 8821 3828  
consulcheco@gmail.com

#### **Turquie**

Michael Adenauer  
Cónsul General de Turquía  
Consulado Honorario de la República de

Turquía en Costa Rica  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 2282 6560  
Fax: (506) 2282 7738  
consuladogeneralhdeturquiacr@gmail.com

### **ORGANISMES INTERNATIONAUX**

#### **Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)**

Bruce Lauckner  
Head Strategic Alliances/Biometrician  
Trinidad and Tobago  
Tel.: (868) 645 1206  
Fax: (868) 645 1208  
blauckner@cardi.org

#### **Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)**

José Joaquín Campos Arce  
Director General  
Turrialba, Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2551  
Fax: (506) 2556 6355  
jcampos@catie.ac.cr  
dgcatie@catie.ac.cr

I. Miley González  
Subdirector General  
Turrialba, Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2551  
Fax: (506) 2556 6355  
gonzalezm@catie.ac.cr  
dgcatie@catie.ac.cr

Jorge Jiménez Burgos  
Director y Decano Asociado  
de Proyección y Desarrollo  
Turrialba, Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2512  
Fax: (506) 2556 6355  
jjimenez@catie.ac.cr

Oscar Sanabria Garro  
Director de Administración  
y Finanzas  
Turrialba, Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2514  
Fax: (506) 2556 6355  
osanabria@catie.ac.cr

## FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Robert Ahern	Directeur du Programme de la production sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments
Miguel A. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Evangelina Beltrán	Coordinatrice du Bureau du Directeur général
Rocío Bohórquez	Vérificateur interne
Dowlat Budhram	Secrétaire de la planification et de l'évaluation
Salvador Fernández	Directeur de la coopération technique
James French	Directeur du Programme des agroentreprises et de la commercialisation
Yanko Goic	Directeur de la Division de la programmation, du budget et du contrôle
Miguel Herrera	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
David Hatch	Directeur de la Division de la gestion du talent humain
Muhammad Ibrahim	Directeur du Programme de l'innovation pour la productivité et la compétitivité
Héctor Iturbe	Conseiller
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Patricia León	Chef de l'Unité de communication sociale
Byron Miranda	Directeur du Programme d'agriculture, territoires et bien-être rural
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité des langues
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Chef du Centre interaméricain d'information et de production éditoriale
David Williams	Directeur du Programme de coordination transversale de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et du changement climatique



## ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

### Secrétariat de la réunion

Secrétaire *d'office* et Directeur général de l'IICA      Víctor M. Villalobos

Secrétariat technique      Evangelina Beltrán  
Héctor Iturbe  
Katia Núñez

Organisation logistique      Patricia Ross

Conseiller juridique      William Berenson

### Diffusion et presse

Patricia León  
Adriana Araya  
Rafael Cartín  
Randall Cordero  
Karla Cruz  
Mónica Montero  
Andrea Morales  
Carlos Umaña

### Services diplomatiques et protocolaires

Miguel Herrera  
Sonia González

### Soutien aux participants

Inscription et secrétariat      Wendy Esquivel

Soutien à l'hôtel      Leticia Giménez

Soutien à l'aéroport      Randy Alexander  
Ronald Hidalgo  
Marlon Rodríguez

Soutien en salle

Eduardo Lovell  
Lidy Astorga  
Leticia Giménez  
Keilyn Jiménez  
Lorena Mata  
Marlen Montoya  
María A. Muñoz  
Jean Carlo Salazar

### **Documents et rapport**

Classement et distribution

Mariantonieta Cordido

Rédaction des procès-verbaux

Manuel Jiménez  
Ronald Aragón  
Nathalia Coto  
Patricia Matamoros  
Julio Mora  
Viviana Palmieri

Édition

Máximo Araya

### **Coordination - Interprétation et traduction**

Doreen Preston

Interprétation simultanée

Espagnol

Luis Delgadillo  
Leticia Sáenz

Anglais

Cynthia Diez  
Marjorie Robotham

Portugais

Lauro de Barros  
Natalia Ferreira

Traduction

Espagnol	Olga Vargas
Anglais	Peter Leaver
Portugais (en ligne)	Francisco Azevedo

**Contrôle et suivi des traductions**

Leticia Quirós

Traitement de texte

Espagnol / Anglais / Portugais	Fanny Carreño
--------------------------------	---------------

**Son et enregistrement numérique**

David Álvarez

**Services Informatiques**

Lilliana Chang  
Marianela Lemaitre  
Ricardo Montero  
Sergio Navarro  
Olmán Vargas

**Services de soutien**

Santé et urgences médicales

Gerardo Carrillo

Achats

German Arroyo  
Francisco Brenes  
Eva López

Entretien et montage

Ronald Meneses  
Minor Carvajal  
Eduardo Castillo



Hygiène et propreté

Claudia Hernández  
Rocío Mora

Transports

Javier Barboza  
Carlos Umaña  
Harold Zumbado

Sécurité

Mario Vega  
José Gómez

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA  
Siège de l'Institut, San José, Costa Rica  
L'édition comprend 10 exemplaires imprimés  
et 5 exemplaires sur CD-ROM

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,  
Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica

Tél.: (506) 2216-0222 / Fax: (506) 2216-0233

Adresse électronique: [iicahq@iica.ac.cr](mailto:iicahq@iica.ac.cr) / Site web: [www.iica.int](http://www.iica.int)